



Rapport final



Mai 2022

Pays de Gex
● ● ● ● ● aggro

Evaluation environnementale et stratégique

Contrats environnementaux du Pays de Gex

Module 4 : Synthèse et évaluation



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies au prestataire, des données (scientifiques ou techniques) disponibles ou objectives, des informations récoltées auprès des acteurs locaux, et de la réglementation en vigueur.

Sa responsabilité ne saurait être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents portés par Mosaïque dans le cadre de la prestation qui lui a été confiée peuvent aider à la prise de décision. Le prestataire n'intervient pas dans la prise de décision proprement dite et sa responsabilité ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou de manière objective. Son utilisation sous forme d'extrait ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée

Rédaction : Karine GENTAZ

Cartographie : Ludvine CHENAUX

Photo de couverture : © Pays de Gex aggro

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les actions des contrats environnementaux ont été mises en œuvre avec le soutien financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Sommaire

Chapitre I. Introduction.....	1
I.A. Le contexte	3
I.B. Le temps du bilan.....	4
I.C. Du bilan à l'évaluation.....	4
Chapitre II. Objectifs et méthodologie	5
II.A. Les objectifs	7
II.B. La méthodologie	10
Chapitre III. Rappel synthétique des caractéristiques des contrats	13
III.A. La genèse des contrats.....	15
III.A.1. Les contrats corridors	15
III.A.2. Le contrat de rivière	15
III.B. Les programmes prévisionnels	16
III.B.1. Les enjeux au lancement des contrats	16
III.B.2. Des contrats multithématiques, ambitieux dans la forme.....	16
III.C. Les moyens mis en œuvre	18
III.C.1. Les moyens financiers	18
III.C.2. Les ressources humaines	18
III.D. Les réalisations des contrats.....	19
III.E. Les résultats et impacts des contrats.....	20

Chapitre IV. Bilan-évaluation 21

IV.A. Analyse des critères d'évaluation 23

- IV.A.1. Pertinence : des outils adaptés aux enjeux du territoire ? 23
- IV.A.2. Cohérence : des objectifs cohérents entre eux et avec les autres politiques du territoire ? des moyens adaptés pour les mettre en œuvre ? 25
- IV.A.3. Efficacité : les résultats, et les impacts qui en découlent, sont-ils à la hauteur des objectifs visés ? 30
- IV.A.4. Efficience : les résultats sont-ils à la hauteur des moyens engagés ? 52
- IV.A.5. Durabilité : les résultats du contrat s'inscrivent-ils dans la durée ? 53

IV.A. Réponses aux questions évaluatives.....55

- IV.A.1. Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes ? 55
- IV.A.2. Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ? 59
- IV.A.3. Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques « eau » et « TVB » et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ? 62
- IV.A.4. Les contrats territoriaux ont-ils permis d'atteindre les résultats et les effets escomptés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et la fonctionnalité du territoire ? 65

Annexe 69

Index des tableaux

Tableau n°1.	Le référentiel d'évaluation	9
Tableau n°2.	Les objectifs retenus pour les contrats.....	17
Tableau n°1.	Le référentiel d'évaluation détaillé.....	73

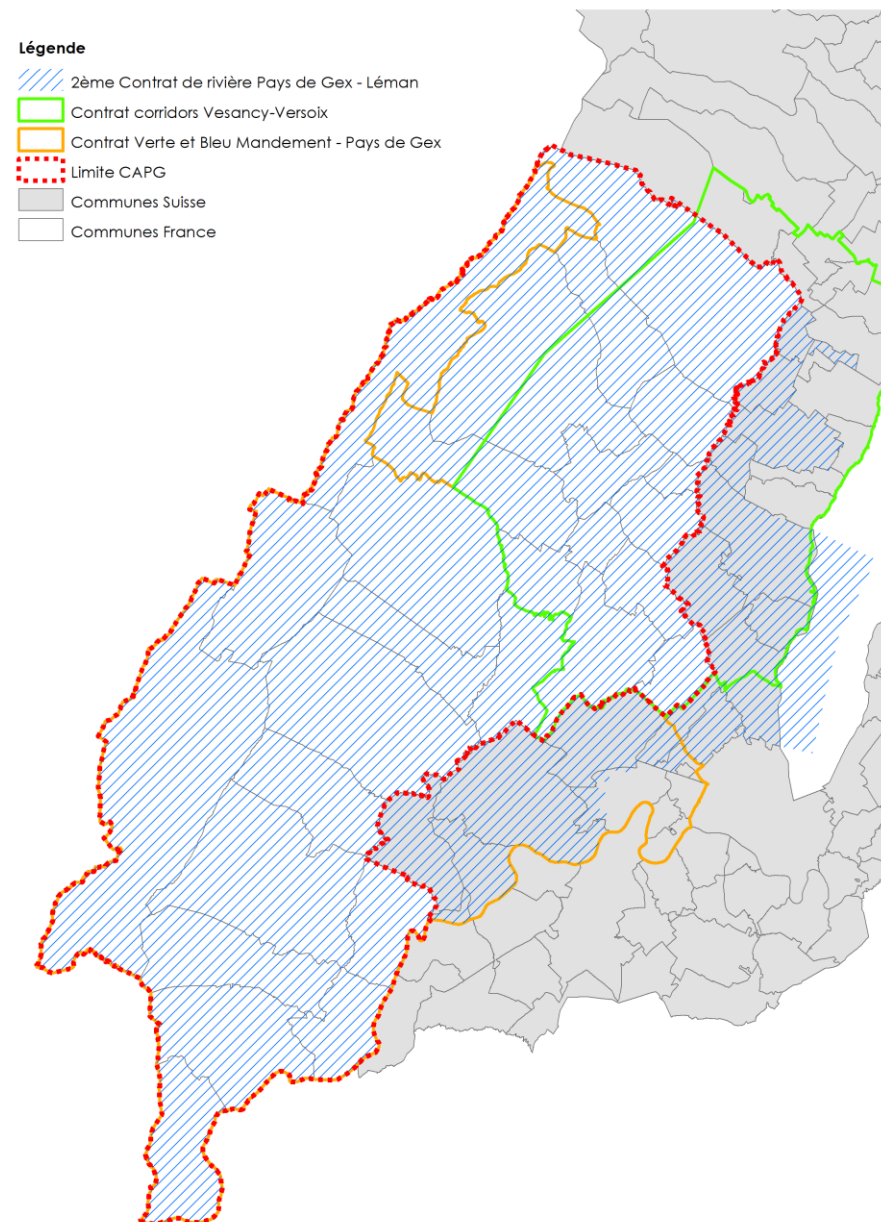
Chapitre I. Introduction

I.A. LE CONTEXTE

Face à la transformation rapide de leur territoire, les élus locaux se sont engagés depuis plus de 20 ans en faveur de l'environnement. Aujourd'hui, cela se traduit par **plusieurs contrats transfrontaliers** (France-Suisse) et **multi-partenariaux** portés par Pays de Gex agglo :

- **Contrat corridors « Vesancy – Versoix »** (CCVV) ;
- **Contrat unique environnemental** regroupant :
 - * le **Contrat (corridors) vert & bleu « Mandement – Pays de Gex »** (CCMPG) ;
 - * le **2nd contrat de rivières « Pays de Gex – Léman »** (CR2).

Ces contrats sont des **outils techniques et financiers** destinés à maintenir et restaurer des corridors biologiques et préserver la biodiversité pour les contrats corridors et Vert & Bleu, et assurer une gestion intégrée, concertée et cohérente de l'eau et des milieux associés pour le contrat de rivière.



Carte n°1. Périmètre des 3 contrats

I.B. LE TEMPS DU BILAN

Chacun des contrats concernant le territoire prévoit la réalisation d'un **bilan mi-parcours**, afin « d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat » : en 2016 pour le Contrat Corridors (CC) « Vesancy-Versoix » et en 2018-2019 pour le contrat Vert & bleu (CVB) « Mandement- Pays de Gex » et le 2nd contrat de rivières (CR2) « Pays de Gex-Léman ».

Ces bilans ne permettent cependant pas d'évaluer l'efficacité des mesures réalisées par rapport aux enjeux initiaux. Il est donc prévu la réalisation d'un **bilan final** qui, comme le bilan mi-parcours, se veut technique et financier, mais doit également permettre de :

- mesurer si les programmes répondent bien aux besoins pour lesquels ils ont été mis en œuvre et apprécier leur efficacité ;
- identifier les leviers d'amélioration ;
- aider à la décision pour la suite : reconduire, ajuster, réorienter...
- évaluer la gouvernance exercée et le fonctionnement de la procédure.

Évaluer c'est :

- ➔ produire un jugement de valeur sur une politique publique (valeur environnementale, sociale, économique ...)
- ➔ reconnaître et mesurer ses effets propres
- ➔ apprécier l'utilité des actions qui forment la politique ou le programme par rapport aux besoins identifiés sur un territoire

I.C. DU BILAN À L'ÉVALUATION

L'évaluation est un outil de **mesure** et de **conduite du changement**. Elle a deux buts principaux :

- d'améliorer la **mise en œuvre** du programme (le pilotage)
- d'analyser **les effets** du programme pour en tirer les leçons.

Évaluer c'est :

- ➔ répondre à la question générique « Est-ce que ça marche ? », en vue d'une décision concernant le programme évalué.

Il s'agit ainsi de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels, et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu.

La mission et le rendu s'organisent ainsi en 5 modules faisant chacun l'objet d'un rapport distinct :

- Module 1 : état des lieux initial et final, évolution ;
- Module 2 : bilan technique et financier ;
- Module 3 : fonctionnement de la procédure ;



Module 4 : synthèse et évaluation ;

- Module 5 : perspectives.

Les différentes étapes ont été conduites selon une double approche :

- **interne**, par les structures porteuses des contrats (module 2) ;
- **externe** par le bureau d'études Mosaïque Environnement (modules 1, 3, 4 et 5), dans une démarche collaborative avec les acteurs du territoire.

Chapitre II.

Objectifs et méthodologie

II.A. LES OBJECTIFS

Ce module 4 a pour objectifs :

- d'établir le **degré d'atteinte des objectifs** initialement définis ;
- de conduire une **approche critique** du déroulement du contrat et des actions mises en œuvre :

Outils méthodologiques : valorisation des acquis et enseignements issus des approches complémentaires développées dans les phases précédentes, ainsi que de la vision « externe » de la procédure et de l'expérience du prestataire

- par ailleurs, cette phase est conçue comme **la charnière** entre travail **rétrospectif** (partie bilan) et **prospectif** (évaluation et recommandations) ;

Outils méthodologiques : analyse croisée des données objectives et subjectives, intégration des attentes exprimées par les acteurs et des résultats de l'état final qui permet d'appréhender les enjeux

Le bilan-évaluation a ainsi pour but de **porter un jugement** sur la valeur des programmes évalués.

Il s'agit d'apprécier la qualité de ce qui a été fait pour faciliter la décision et orienter la suite.

C'est une **démarche de progrès basée sur l'apprentissage**, ce n'est pas un contrôle ni un audit. La décision de poursuivre, ou non, tout ou partie des contrats environnementaux est un acte politique.

L'évaluation constitue une aide à la décision.

L'évaluation

Qu'est-ce que l'évaluation ?

L'évaluation d'une politique/d'un programme a pour objet d'en apprécier l'efficacité en comparant des résultats et impacts aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.

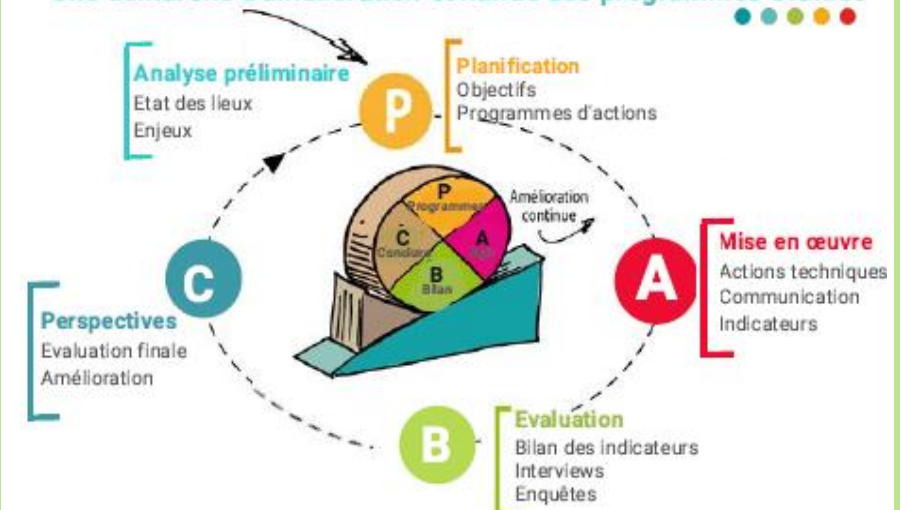
Evaluer c'est ?

- Produire un jugement de valeur sur une politique / un programme
- Reconnaître et mesurer ses effets propres
- Apprécier l'utilité des actions par rapport aux besoins identifiés

Pourquoi évaluer ?

- Rendre compte des efforts fournis et des résultats obtenus
- Comprendre le fonctionnement, l'élaboration, les actions
- Estimer et apprécier la valeur de la politique / du programme
- Permettre une amélioration continue
- Partager, (re)mobiliser et rebondir

Une démarche d'amélioration continue des programmes évalués



L'objectif du module 4 est d'apporter une réponse aux **questions évaluatives** formulées au démarrage de la mission afin :

- de **focaliser** l'évaluation sur les aspects considérés comme prioritaires par le commanditaire et/ou les plus utiles pour les acteurs concernés et sur lesquels il est possible d'agir ;
- de définir le **champ** et le **périmètre** de la démarche d'évaluation ;
- d'identifier les **attentes** des acteurs locaux vis-à-vis de l'évaluation et de faciliter son appropriation par ses destinataires.

Elles ont été l'objet d'une co- élaboration avec le comité de pilotage et d'une validation lors du 1^{er} comité technique.

Questions évaluatives : ce que l'on veut savoir

Ces questions ont été assorties de **références** qui :

- permettent de fonder le jugement sur des bases explicites, validées et acceptées ;
- évitent la subjectivité et garantissent la transparence de l'avis évaluatif ;
- structurent la réponse aux questions évaluatives.

Références : sur quoi va-t-on fonder le jugement : la gouvernance ? le fonctionnement ? les résultats ?

Pour chaque référence ont été définis des **indicateurs** : l'analyse comparée de leur valeur à différents temps permet d'appréhender les évolutions du territoire et les effets des actions engagées.

Indicateurs : ce qui sera évalué. Peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.

Les questions évaluatives retenues sont résumées page suivante. Le référentiel détaillé est joint en annexe.

L'évaluation consiste ainsi en une **analyse croisée et critique** des données et avis collectés : elle vise à analyser ce qui a bien fonctionné ou pas, et apporte une prise de recul sur les démarches dans une optique de rassemblement, pour décider ensemble des suites à donner à cet aspect de la politique de l'eau et des continuités écologiques du territoire.

Compte tenu des objectifs du bilan-évaluation et du référentiel, l'analyse a été conduite à 2 niveaux :

- **évaluation des contrats et de leur mise en œuvre** : croisement des données issues des entretiens collectifs et individuels conduits auprès des acteurs locaux, de l'analyse du fonctionnement de la procédure (module 3) et du bilan technique et financier (module 2) ;
- **évaluation des actions conduites** : croisement du diagnostic du territoire (module 1) et du bilan technique (module 2).

Les jugements portés donnent lieu à la production de réponses synthétiques et argumentées, basées sur des constats assis sur **des valeurs quantifiées** ou indicateurs et **des éléments qualitatifs** et en aucun cas sur des opinions personnelles.

Cette évaluation ne doit donc pas être vécue comme une « sanction » ou une « critique » mais au contraire comme un outil de concertation et un document stratégique prospectif.

Ces jugements ne constituent pas une fin en soi, mais bien une réflexion devant déboucher *in fine* sur une mise en lumière des enjeux actualisés de la gestion de l'eau et milieux aquatiques et des continuités écologiques sur le territoire, premier pas vers une réflexion prospective partagée (module 5).



Q1 – Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes.

Fonctionnement politique : le programme bénéficie d'un portage politique fort et efficace

Fonctionnement technique : les moyens humains dédiés à l'animation du programme étaient adaptés et suffisants

Fonctionnement opérationnel : La préparation du programme et la mise en œuvre des opérations se sont déroulées dans des conditions favorables

Contribution des différents acteurs : tous les acteurs se sont impliqués à toutes les phases de mise en œuvre



Q2 - Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ?

Connaissance des enjeux : les actions "d'études" ont été ciblées sur les sujets prioritaires et permettent d'améliorer la connaissance des enjeux

Reconnaissance : les enjeux du territoire et les résultats des études menées ont été valorisés en interne auprès des divers acteurs qui se les sont appropriés

Diffusion de la connaissance : les enjeux du territoire et les résultats des études menées ont été valorisés en externe



Q3 - Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques "eau" et "TVB" et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales

Articulation : il existe une coordination des démarches par l'intermédiaire des instances de travail et de décision et des outils

Synergie : les objectifs et les priorités des programmes convergent et les programmes prévoient des actions complémentaires et s'améliorent respectivement en privilégiant une approche globale "eau"/"TVB"

Solidarité : les programmes ont favorisé l'émergence d'une solidarité territoriale et d'une gestion transfrontalière des politiques eau et TVB



Q4 - Les contrats territoriaux ont-ils permis d'atteindre les résultats et les effets escomptés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et la fonctionnalité du territoire ?

Pertinence : les objectifs retenus sont en adéquation avec les enjeux

Cohérence : les moyens mis en œuvre sont en adéquation avec les objectifs de la programmation

Efficacité : les programmes ont permis d'atteindre les objectifs fixés

Efficience : les résultats mis sont à la hauteur des moyens mobilisés

Durabilité : les bénéfices seront durables et les contrats ont engendré des pratiques pérennes

Tableau n°1. Le référentiel d'évaluation

II.B. LA MÉTHODOLOGIE

Le jugement repose sur l'examen de **5 critères d'évaluation** communément utilisés pour l'évaluation de projets : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité (cf. ci-contre).

Le schéma page suivante récapitule les liens entre ces critères d'évaluation. Ces derniers, appliqués aux objectifs assignés aux 3 contrats environnementaux, permettent ainsi d'évaluer, c'est à dire de **juger et de comprendre/expliciter** dans quelle mesure les démarches ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Quelques précisions :

Pertinence et **cohérence** sont examinées au travers de l'histoire de la conception et du démarrage des contrats. Il s'agit de remettre les données en perspective dans le contexte de l'époque.

L'efficacité est appréciée non seulement sur un plan quantitatif, c'est à dire est-ce que les résultats annoncés sont atteints en s'appuyant sur le bilan technique et financier et les indicateurs d'état des milieux en fin de contrats, mais aussi sur un plan qualitatif c'est à dire sur la qualité des réalisations (appropriation, satisfaction des usagers des partenaires...). En cas d'écart prévu/réalisé, des facteurs explicatifs sont suggérés. On notera que plusieurs objectifs n'étaient pas quantifiés au départ.

L'efficience, qui vérifie l'adéquation entre les résultats et les moyens, utilise fortement les données issues du bilan technique et financier.

L'analyse de la **durabilité** consiste à s'interroger sur la pérennité de l'action, à faire état d'effets plus globaux attendus ou pas.

L'évaluation est conduite en respectant des règles de déontologie : transparence, neutralité, objectivité, limites de l'analyse, fiabilité du jugement.

Critères d'évaluation

LA PERTINENCE (adéquation objectifs/enjeux) : les objectifs étaient-ils appropriés par rapport aux enjeux /aux besoins ? Ce critère permet de mesurer si les objectifs des programmes correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence concerne la valeur ajoutée du contrat. Elle repose principalement sur sa conception.

LA COHERENCE (adéquation actions/objectifs) : ce critère apprécie les rapports entre les divers éléments constitutifs du programme. Est-ce-que le contrat présente une cohérence interne (au sein, et entre les contrats environnementaux) entre les besoins repérés et les objectifs, la stratégie) mais aussi externe (es interventions s'accordent-elles avec les autres interventions menées sur le territoire ?).

L'EFFICACITÉ (adéquation résultats/objectifs) : les programmes ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés ? Ce critère apprécie le degré de réalisation des objectifs : il s'agit de mesurer si ce qui était prévu a été réalisé et dans quelles mesures, quels délais.

L'EFFICIENCE (adéquation moyens/résultats) : les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ? Est-ce-que le contrat aurait pu atteindre les mêmes objectifs avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? L'efficience étudie la relation entre les coûts et les avantages, entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.

LA DURABILITE (pérennité, viabilité) : les bénéfices seront-ils durables ? Les contrats ont-ils engendré des pratiques capables de « vivre » et se développer ? Ce critère vise à expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu et dans quelle mesure ils sont imputables aux contrats.

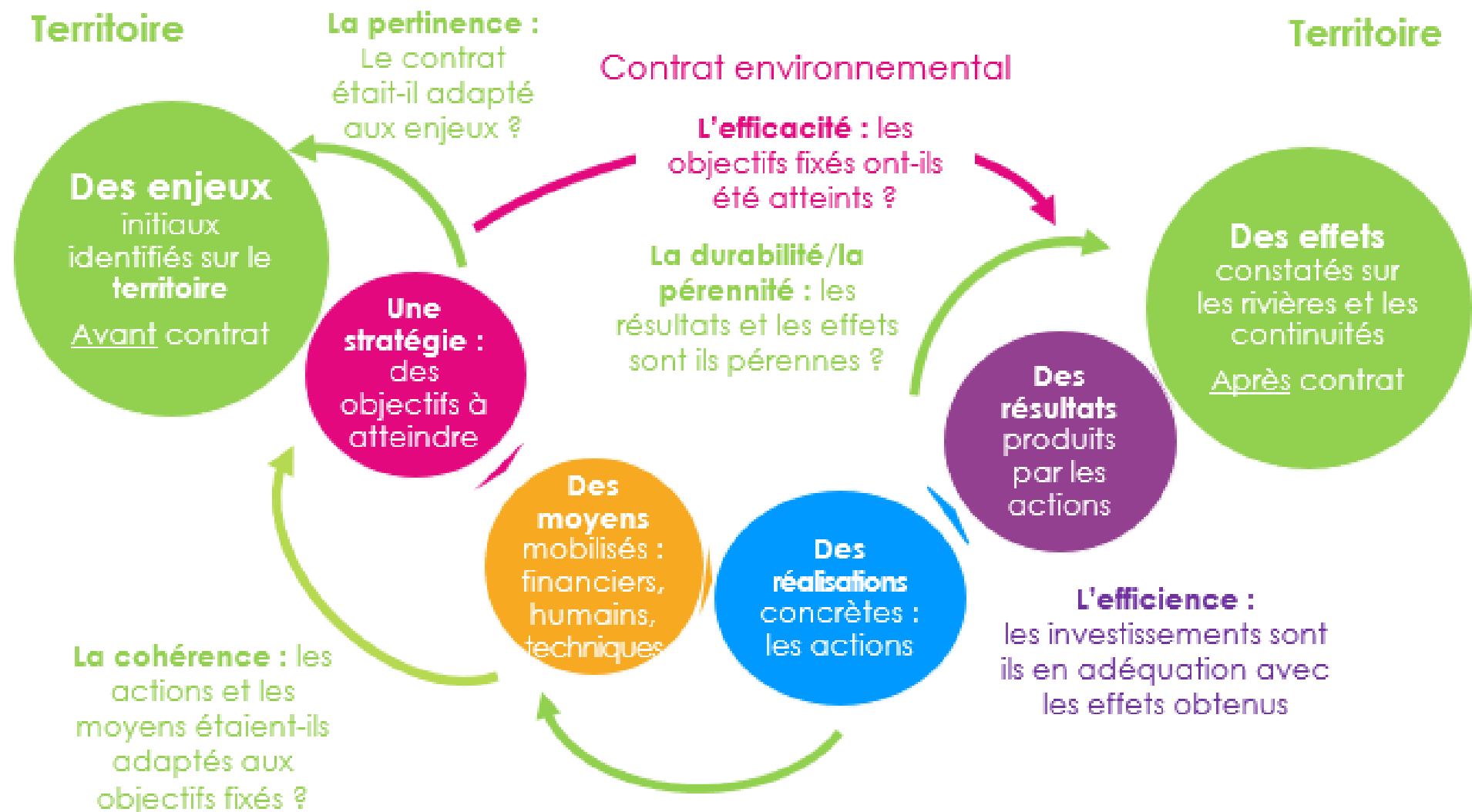


Figure n°1. Schéma global des critères d'évaluation

A chaque question évaluative peuvent correspondre un ou plusieurs critères.

Remarque

Eu égard au fait que le bilan évaluation porte sur 3 démarches, dont l'état d'avancement et les objectifs initiaux sont différents, l'analyse peut, selon les critères, être différenciée. Ainsi, les critères d'efficacité et d'efficience, qui mesurent respectivement les résultats aux objectifs et aux moyens, ne peuvent être analysés pour le CUE qui n'a pas fait l'état d'un état des lieux final. Afin de faciliter le repérage, le code couleur et les abréviations suivants ont été retenus pour favoriser la reconnaissance des démarches concernées :

- Contrat Corridors « Vesancy-Versoix » (CCVV) ;
- Contrat Vert & bleu « Mandement- Pays de Gex » (CCMPG) ;
- 2nd contrat de rivières « Pays de Gex-Léman » (CR2).

Chapitre III.

Rappel synthétique

des caractéristiques des contrats

III.A. LA GENÈSE DES CONTRATS

III.A.1. Les contrats corridors

L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) qui s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions.

Afin d'atteindre les objectifs signés dans la Charte de 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont validé en mars 2009, le lancement d'études de faisabilité pour l'élaboration de contrats corridors biologiques. Ces études font suite à plusieurs démarches déjà menées sur le périmètre du Projet d'agglomération en faveur des réseaux écologiques.

Des études ont été réalisées entre 2009 et 2010 sur 8 secteurs jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération, dont les secteurs Vesancy-Versoix (Cahier n°13-57), secteur Vuache-Etournal-Laire et Pays de Gex (Cahier n°13-56). Ils ont abouti à l'élaboration :

- du Contrat corridors « Vesancy-Versoix » (CCVV) signé en février 2014 pour 5 ans et porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex en France, le Conseil Régional du district de Nyon et l'État de Genève côté suisse ;
- du Contrat vert & bleu « Mandement – Pays de Gex » signé en mai 2016 et porté par Pays de Gex agglomération (France) et la République et Canton de Genève (Suisse).

III.A.2. Le contrat de rivière

Une dynamique transfrontalière sur les sujets de la gestion globale de l'eau est en place depuis les années 1990, avec notamment l'adoption, par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) du plan d'action « le Léman demain » pour la restauration du lac. Elle s'est poursuivie, en 1997, par la signature d'un protocole d'accord entre les membres du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) permettant de s'engager sur la recherche de financements nécessaires à la réalisation des études et travaux pour améliorer l'état des cours d'eau.

Cette logique de collaboration et de restauration des milieux dégradés s'est traduite par la mise en place d'une réflexion commune sur l'ensemble du bassin versant, et la proposition, en 2000, d'un contrat de rivières transfrontalier (politique globale de l'eau) par la Communauté de Communes du Pays de Gex¹ et Genève. Les études préalables ont abouti à la rédaction, en 2003, du 1^{er} contrat de rivières transfrontalier « Pays de Gex – Léman », signé en février 2004 et qui a pris fin le 6 février 2011. Les enjeux de ce contrat se sont notamment concentrés sur la qualité des cours d'eau, en particulier par l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration.

L'étude « Bilan-Evaluation-Perspectives » de ce premier contrat a confirmé l'utilité de l'outil et les élus ont souhaité renouveler leur candidature pour un 2nd Contrat de Rivières (CR2). Ce dernier a été signé en mai 2016. Au regard de ses compétences, de son territoire et de son expertise, la Communauté de Communes du Pays de Gex¹ a été confortée dans son rôle de structure porteuse pour cette 2nde démarche.

Des contrats impulsés par les collectivités françaises et suisses
Une phase d'émergence relativement longue

¹ Devenue Communauté d'agglomération du Pays de Gex au 01 janvier 2019

III.B.LES PROGRAMMES PRÉVISIONNELS

III.B.1. Les enjeux au lancement des contrats

Les activités et infrastructures humaines (voies de communication, zones d'habitation et industrielles, lignes électriques, etc.) se développent depuis de nombreuses années sur le territoire et deviennent des obstacles à la circulation de la faune qui a besoin de se déplacer pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces. Elles sont également un obstacle à la dissémination des plantes entraînant ainsi leur isolement, celles-ci se développant par la propagation de leur pollen ou leurs graines.

Les enjeux relatifs à la trame verte et bleue consistent ainsi en :

- la restauration et préservation des **réservoirs de biodiversité**, dont les zones humides
- le maintien des **connexions biologiques**,
- l'amélioration de la **franchissabilité des obstacles**,
- la **sensibilisation** de tous les publics.

La qualité écologique et physico-chimique des eaux superficielles du territoire s'est améliorée depuis 2001 grâce aux actions menées durant le 1^{er} contrat de Rivières, notamment sur le volet assainissement (et sur les STEP. Le bilan-évaluation a toutefois montré que certains cours d'eau présentent encore des dégradations liées à la qualité (pollutions ponctuelles ou diffuses), à la quantité (assecs) et à la morphologie (incisions). Véritablement, c'est la notion d'espace cours d'eau qui doit être définie puis prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

D'un point de vue quantitatif, le bassin versant et les formations fluvio-glaciaires du Pays de Gex ont été identifiés en situation de déséquilibre quantitatif dès les conclusions du SDAGE 2010-2015.

La principale pression sur les ressources en eau est le prélèvement en eau potable, suivi de l'irrigation et de l'entretien des golfs. Une étude volumes prélevables a été réalisée et de nouvelles interconnexions sont prévues.

L'augmentation de la surface imperméabilisée, la construction de bâtiments en zone d'aléa et la gestion communale sans vision globale ont contribué à accroître le risque d'inondation. La dégradation des zones humides, qui ne jouent plus leur rôle de tampon accentue encore le phénomène.

Fort de ces constats, et en cohérence avec les enjeux du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, les enjeux définis pour le CR2 sont :

- côté France : gestion quantitative (hydrologie et prélèvements, soutien des débits d'étiages), gestion physique (morphologie, continuité écologique, restauration des zones humides et des cours d'eau), gestion qualitative (assainissement, pollutions ponctuelles et gestion des eaux pluviales), sensibilisation ;
- côté Suisse : terminer le volet assainissement, soutenir les débits d'étiage sur l'Allondon et la Versoix (mettre en adéquation prélèvements dans la Versoix et conservation des milieux naturels protégés), améliorer les habitats pour la faune piscicole.

III.B.2. Des contrats multithématiques, ambitieux dans la forme

Les études préalables et les phases de concertation avec les partenaires et les acteurs locaux ont permis une très bonne connaissance du territoire du point de vue de ses atouts et de ses problématiques et une identification précise des enjeux.

Les programmes d'actions ont été structurés autour de 4 objectifs pour les contrats corridors et 4 objectifs pour le CR2, eux-mêmes déclinés en sous-objectifs en réponses aux diverses problématiques du territoire.

Objectifs	Sous-objectifs
CCVV	
CCMPG	
Garantir la perméabilité des liaisons biologiques entre le Jura et le Rhône	1- Restauration/préservation des connexions biologiques entre le massif du Jura et la plaine
Conserver et restaurer les réservoirs de biodiversité	1- Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides 2- Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau 3- Restauration/préservation des fonctionnalités écologiques des bas-monts au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud 4- Mettre en œuvre un réseau agro-environnemental
Favoriser le déplacement des espèces et la perméabilité des infrastructures	1- Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés
Animer, informer et sensibiliser	1- Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs
CR2	
Améliorer la qualité de l'eau	1- Améliorer la gestion des eaux pluviales 2- Lutter contre les pollutions d'origine domestique, notamment en temps de pluie 3- Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières
Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	1- Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et humides et garantir leur vocation 2- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau 3- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des zones humides 4- Maîtriser le foncier lié aux milieux aquatiques
Gérer la ressource en eau	1- Garantir le maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau 2- Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Étude Volumes Prélevables 3- Renforcer la métrologie sur le réseau superficiel
Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat	1- Animer et piloter le contrat de rivières 2- Valoriser les milieux aquatiques et leurs fonctions sociales et récréatives 3- Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs 4- Veille réglementaire et gestion concertée

Tableau n°2. **Les objectifs retenus pour les contrats**

III.C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

III.C.1. Les moyens financiers

Pour le CCVV

Au total, côté français, le taux d'engagement financier a été de 48% (soit 2 274 906 € HT).

Côté suisse, ce taux a été de 72% (soit 1 342 908 CHF HT), et 52% côté genevois (soit 1 547 987 CHF HT).

Le budget se répartit entre 29% de l'enveloppe allouée à la protection des réservoirs, 37% à la fonctionnalité des continuités écologiques, 16% à la perméabilité des infrastructures et 18% à l'animation et la sensibilisation.

Pour le CCMPG

A mi-parcours, côté français le budget a été réajusté à 6 813 389 € HT au lieu des 7 717 978 € HT prévus initialement.

Il a été légèrement revu à la hausse côté suisse : 2 463 787 CHF HT contre 2 358 866 CHF HT prévus.

Le budget du contrat se répartit entre 26% de l'enveloppe allouée à la protection des réservoirs, 40% à la fonctionnalité des continuités écologiques, 19% à la perméabilité des infrastructures et 16% à l'animation et la sensibilisation.

Pour le CR2

A mi-parcours, côté français le budget a été sensiblement revu à la hausse : 34 760 502 € HT au lieu des 27 764 113 € HT prévus initialement. Il est resté stable côté suisse : 6 210 000 CHF HT contre 6 200 000 CHF HT prévus.

Il se répartit entre 27% de l'enveloppe allouée à la qualité de l'eau, 22% aux milieux aquatiques et humides, 22% à la valorisation, l'information et la communication.

III.C.2. Les ressources humaines

Côté français, pour mettre en œuvre sa politique environnementale sur les milieux naturels notamment, la CAPG s'est dotée d'un service Gestion des Milieux Naturels (GMN) au sein du Pôle Environnement, qui travaille en lien étroit avec l'ex service Eau et Assainissement (Régie des Eaux Gessiennes) chargé de mettre en œuvre les actions QUA « Améliorer la qualité de l'eau » et RES « Gérer la ressource en eau » du CR2. Le service GMN est constitué de 3,4 Equivalent temps plein (ETP) dont 1 ETP dédié au pilotage et à la mise en œuvre des 3 contrats, 0,4 ETP Assistant(e) administrative qui intervient également sur les 3 contrats, 1 ETP Technicien rivières créé en 2014 dédié à la mise en œuvre des actions du contrat CR2, 1 ETP Technicien « milieux naturels » créé en 2016 dédié à la mise en œuvre des actions des contrats corridors.

D'autres postes, non dédiés à l'animation des contrats, contribuent à la mise en œuvre des actions au sein de Pays de Gex agglomération : 1 poste ingénieur(e) eaux pluviales créé initialement via une action du CR2, 2 postes créés à la prise de compétence GEMAPI, 1 chargé de mission GEMAPI créé en 2018, 1 technicien GEMAPI créé en 2019, 2 postes au sein du service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable.

Côté suisse :

- Vaud : l'AMO n'a pas été engagé pour la mise en œuvre du CCVV : Manque de ressources humaines pour suivi et mise en œuvre + poste de la cheffe de projet vacant tout 1er semestre 2019 ;
- Genève : le poste à 25% au sein de l'État de Genève n'a pas été créé : un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a été engagé à 50% sur la mise en œuvre des contrats corridors porte assistance sur certaines mesures de ce contrat.

III.D.LES RÉALISATIONS DES CONTRATS

Les programmes sont composés de fiches-actions décomposées en plusieurs opérations. Le bilan sur les actions prévues et réalisées en fin de contrat (CCVV) et à mi-parcours (CUE) est l'objet du module 2.

Ce dernier met en évidence :

Pour le CCVV

En fin de contrat :

- un taux d'engagement financier moyen (48%) côté français et genevois (52%) par rapport au budget initial, et plutôt bon (72%) côté vaudois ;
- un taux de réalisation technique très bon, avec 82% des actions engagées, dont 75% sont terminées ou en passe de l'être (75% à 100% de réalisation). En cours de contrat, 5% des actions prévues initialement ont été supprimées côté français, 7% côté genevois et 4% côté vaudois ;
- pour le volet réglementaire (REG), qui représente 8,2% de l'enveloppe française totale et 0,5% de l'enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 88%. 20 actions ont été réajustées et 2 actions ont été abandonnées ;
- pour le volet études (ETU), qui représente 7,8% de l'enveloppe française totale et 11% de l'enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 80%, dont 99% côté français. Ce volet est le seul qui ait vu son enveloppe augmenter (côté Vaudois) à mi-parcours tandis qu'elle diminue au global ;
- pour le volet travaux (TRA), qui représente 64,4% de l'enveloppe française totale et 76% de l'enveloppe suisse, le taux moyen de réalisation est de 74%. Le budget de ce volet a vu son enveloppe diminuer de façon significative notamment par le réajustement des coûts prévisionnels au regard de la définition plus précise des travaux à mener ;

- pour le volet animation (ANI), qui représente 19,6% de l'enveloppe française totale et 12,7% de l'enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 87%. 20 actions ont été réajustées et 2 actions ont été abandonnées. Le budget de ce volet ANI diminue côté français notamment en raison de la réalisation en interne par la CAPG, et donc à moindre coût, des actions de sensibilisation. Côté vaudois une action a été abandonnée. Il a augmenté de façon non significative côté genevois du fait de l'action 60.

Pour le CCMPG

A mi-parcours :

- une baisse du budget initial de 13,5% côté français, essentiellement du fait d'économies sur le volet travaux (aménagements non réalisés, suppression de phases conditionnelles qui ne pourront être réalisées dans le temps du contrat) et une hausse de 4,25% côté suisse ;
- un taux de réalisation technique satisfaisant, avec 41% des actions engagées, dont 58% présentant un taux de réalisation d'au moins 50%. Une action était terminée, et seulement 2 actions n'ont pas été initiées sur les 43 prévues. 3 nouvelles actions ont été ajoutées pour le territoire suisse ;
- 11% des actions ont été supprimées côté français contre 6% côté suisse ;
- pour le volet réglementaire (REG), qui représente 1,6% de l'enveloppe française totale et un taux moyen d'avancement de 63%. Aucune enveloppe n'est prévue côté suisse. L'unique action, menée conjointement avec l'action n°5 du CCVV, a vu son coût augmenter suite à la réalisation de nouvelles études complémentaires ;

- pour le volet études (ETU), qui représente 2% de l'enveloppe française totale et 7,3% de l'enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 82%, dont 100% côté suisse. Les réajustements réalisés à mi-parcours conduisent à l'augmentation de ce volet côté français et suisse ;

- pour le volet travaux (TRA), qui représente 87,5% de l'enveloppe française totale et 64% de l'enveloppe suisse, le taux moyen de réalisation est de 29%, dont 37% côté français. Ce volet a vu son coût diminuer de 14,5% côté français essentiellement du fait de travaux non réalisés ou de tranches conditionnelles non engagées. Il est resté stable côté suisse ;

- pour le volet animation (ANI), qui représente 9% de l'enveloppe française totale et 28,7% de l'enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 38%, dont 45% côté français. Toutes les actions ont été lancées. Le budget de ce volet ANI a augmenté de 4% côté français et est resté stable côté suisse.

Pour le CR2

A mi-parcours :

- une augmentation conséquente du budget initial de 20% côté français et 4,25% côté suisse, du fait de l'ajout d'actions en phase 2 et d'une réévaluation du coût de certaines actions ;

- un taux de réalisation technique très satisfaisant, avec 66% des actions engagées, dont plus de la moitié de celles prévues en phase 1 présentant un taux d'avancement supérieur ou égal à 50%. 10 actions étaient terminées ;

- 3% des actions ont été supprimées côté français contre aucune côté suisse et 14 actions ont été ajoutées ;

- pour le volet qualité (QUA), qui représente 47,7% de l'enveloppe française totale et 19,3% côté suisse, un taux moyen d'avancement satisfaisant de 44%. De nombreux ajustements ont été réalisés côté français, tant en termes de calendrier que de budget ;

- pour le volet milieux (MIL), qui représente 4,8% de l'enveloppe française totale et 80,7% de l'enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 85%, dont 100% côté suisse. Les réajustements réalisés à mi-parcours conduisent à l'augmentation de ce volet de 237% côté français et 6,6% suisse ;

- pour le volet ressources (RES) qui représente 46% de l'enveloppe française totale et aucun financement suisse, le taux moyen de réalisation est de 40%. Ce volet a vu son coût augmenter de 36% du fait de l'ajustement et de l'ajout d'actions en phase 2 ;

- pour le volet valorisation (VAL), qui représente 1,6% de l'enveloppe française totale et aucune enveloppe suisse, le taux moyen d'avancement des actions est de 43%. Toutes les actions sont maintenues, à l'exception de VAL-3-2b, qui sera réalisée via le contrat corridors dans lequel une action similaire de sensibilisation des agents communaux existe déjà (n°46). Le budget de ce volet ANI a augmenté de 34%.

III.E.LES RÉSULTATS ET IMPACTS DES CONTRATS

Les données nécessaires à l'appréciation des résultats et impacts constatés pour le territoire sont présentés en détail dans les modules 1 (état initial et final) et 2 (bilan technique et financier) de l'évaluation. Le chapitre 4 les reprend pour les analyser en termes d'efficacité.

Chapitre IV. Bilan-évaluation

IV.A. ANALYSE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Comme indiqué dans le chapitre 2, le jugement évaluatif repose sur l'examen de **5 critères** communément utilisés pour l'évaluation de projets : la pertinence (adéquation objectifs/enjeux), la cohérence (adéquation actions/objectifs), l'efficacité (adéquation résultats/objectifs), l'efficience (adéquation moyens/résultats), la durabilité (pérennité, viabilité).

Les jugements portés sont qualifiés de « favorable », « mitigé », « défavorable » ou dans certains cas « pas de jugement », notamment en cas d'absence de données. Les critères non concernés par une question évaluative ne sont pas traités.

Favorable	
Mitigé	
Défavorable	
Absence de jugement	

Les contrats concernés par le jugement évaluatif sont repérés par les symboles suivants : ● (CCVV), ● (CCMPG) et ● (CR2).

Eu égard au fait que seul le CCVV est terminé, les critères d'efficacité et d'efficience ne peuvent être appréhendés que pour la CCVV pour lequel un état final a été dressé. Pour le CUE, il s'agira plus de « tendances ».

IV.A.1. Pertinence : des outils adaptés aux enjeux du territoire ?

Des outils « contrats » adaptés aux enjeux ● ● ●

Le « contrat de rivière » et les contrats « corridors » apparaissent pertinents en tant qu'outils opérationnels. Ils se sont avérés tout à fait adaptés pour :

- engager des travaux conséquents (notamment assainissement, eau potable mais aussi ouvrages de franchissement tels que l'écopont) en bénéficiant des subventions des différents partenaires ;
- encourager la prise de conscience des enjeux, des interactions entre l'amont et l'aval, le massif du Jura et la plaine, et valoriser l'approche globale ;
- donner aux élus et aux partenaires un fil conducteur pour agir sur la diversité des thématiques du bassin versant.

Toutefois, la multiplication des contrats est apparue comme un facteur de complexité nuisant à la lisibilité des démarches.

Des objectifs adaptés aux enjeux ● ● ●

Les objectifs des contrats environnementaux apparaissent tout à fait adaptés aux enjeux de départ et aux attentes des acteurs.

Un important travail a été réalisé en amont des démarches, afin que l'ensemble des enjeux prioritaires trouve sa place au sein des contrats environnementaux. Comme l'illustre bien le résumé des objectifs au regard du résumé des enjeux (paragraphe III.B.1), les objectifs définis ont permis de bien cadrer les thématiques à traiter au regard de ces enjeux.

Pour les contrats corridors : ● ●

- le volet « conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité » s'attache à mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente au niveau transfrontalier afin d'optimiser les synergies de conservation. Les objectifs et actions sont ciblés sur les milieux prioritaires au vu des menaces liées à la déprise agricole et à l'urbanisation (prairies sèches, zones humides et forêts) ;
- le volet « garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques » répond aux enjeux de maintien d'espaces fonctionnels de liaisons libres de constructions, par leur intégration dans les documents de planification ou encore leur prise en compte dans les aménagements. Il s'attache également à renaturer les berges et lits de certains cours d'eau pour rendre leur dynamique plus naturelle et plus favorable à la faune aquatique ;
- le volet « solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces » vise à résorber les obstacles infranchissables pour la faune terrestre et aquatique et limiter la dangerosité des secteurs concernés ;
- le volet « communiquer et sensibiliser » vise quant à lui à sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux du territoire pour favoriser une préservation sur le long terme des milieux naturels, des connexions et des espèces qui y vivent. Cela peut, dans le même temps, contribuer à valoriser les actions entreprises dans le cadre des contrats.

Pour le contrat de rivière : ●

- le volet QUA vise à poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques en limitant les pollutions d'origines domestiques, industrielles et agricoles. Compte-tenu des enjeux réglementaires et sanitaires liés aux problèmes de qualité des eaux, ce volet apparaît tout à fait pertinent et même incontournable. Il répond aux attentes des collectivités et des partenaires du contrat ;
- le volet MIL s'attache à préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, berges) en assurant la continuité écologique et la qualité des habitats. Il apparaît tout à fait pertinent au regard des problèmes de géomorphologie, de dégradation de la ripisylve, de lutte contre les espèces invasives ... ;
- le volet RES ambitionne de gérer de façon durable la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles sur le territoire, et en assurant une quantité d'eau suffisante pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau ;
- le volet VAL, favorisé la prise de conscience par la population locale de l'intérêt que revêt l'écosystème aquatique, répond à la nécessité de pérenniser la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin et de revaloriser le cours d'eau aux yeux des maîtres d'ouvrage et des usagers.

Certains acteurs locaux (environ 1/3) ont toutefois exprimé un ressenti concernant les problématiques relatives à l'hydraulique et à la gestion des berges qui auraient été priorisées aux dépens de la qualité et à la quantité de ressources en eau.



Des périmètres pertinents ● ● ●

Les périmètres des contrats apparaissent adaptés du fait qu'ils permettent de porter l'échelle de la réflexion au niveau du bassin versant et/ou du territoire du Pays de Gex en lien avec les enjeux de continuités écologiques. Leur échelle est pertinente pour la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la gestion globale de la ressource en eau et la gestion du risque inondation, mais aussi la prise en compte des enjeux de connexions biologiques sur le territoire franco-valdo-genevois.

Tous les acteurs s'entendent également sur la pertinence de la dimension transfrontalière des outils : « *les enjeux territoriaux ne s'arrêtent pas aux limites administratives* ». Pour quelques élus, les périmètres ne sont toutefois pas suffisamment globaux et ne s'inscrivent pas assez dans une logique transfrontalière.

Les différents périmètres sont par ailleurs complémentaires pour ce qui est de 2 contrats corridors, et le contrat de rivière englobe l'ensemble : au final, les périmètres des 3 démarches permettent de prendre en compte la dimension fonctionnelle des écosystèmes et des ressources en eau, en s'affranchissant des limites administratives, et favorisent une approche globale.

IV.A.2. Cohérence : des objectifs cohérents entre eux et avec les autres politiques du territoire ? des moyens adaptés pour les mettre en œuvre ?



Des objectifs cohérents à l'échelle du Pays de Gex ● ● ●

Les objectifs proposés dans le contrat de rivière apparaissent cohérents entre eux. Ils sont complémentaires et s'imbriquent pour atteindre les grands objectifs de reconquête des cours d'eau et d'amélioration de leur qualité et de la quantité d'eau.

L'amélioration de la qualité physico-chimique à travers le rattrapage du retard en assainissement a constitué le point central du 1er contrat de rivière, que le CR2 est venu compléter pour aborder les pollutions non domestiques (industrielles et agricoles). En parallèle, le volet MIL2 vise à préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, qui est lui-même en lien avec la question du risque inondation au même titre que l'amélioration de la gestion des eaux pluviales (volet QUA1).

L'amélioration de la qualité des eaux est aussi complémentaire des objectifs du volet RES2 pour assurer les ressources pour l'alimentation en eau potable sur le plan à la fois qualitatif et quantitatif.

En permettant une mise en valeur des milieux aquatiques, les volets QUA, RES et MIL contribuent aux démarches de sensibilisation et de communication auprès de la population qui peut retrouver l'usage de la rivière (volet VAL). Dans l'autre sens, ce volet VAL est également au service de la mise en œuvre des 3 autres volets.

Il en est de même des objectifs proposés dans les contrats corridors.

Cela se traduit notamment par une prise en compte conjointe des composantes des continuités écologiques (corridors et réservoirs).

Cela se retrouve également dans les modes de faire, en conjuguant protection (foncière, réglementaire), études, pour cibler des interventions et juger de leur pertinence, travaux pour préserver ou restaurer, et animation pour faire connaître.

Même si l'existence de 3 démarches peut parfois rendre difficile l'appréhension de cette cohérence entre les différentes thématiques, le rassemblement, dans le contrat unique, des objectifs et des outils de gestion favorables aux ressources en eau et milieux aquatiques et aux continuités écologiques constitue une force pour le contrat, et assure que tous les objectifs soient pris en compte en parallèle et avec cohérence.

Les contrats environnementaux sont également cohérents avec les autres démarches concernant tout ou partie du territoire en matière de continuités écologiques (plusieurs contrats de territoire, Plan directeur cantonal genevois, plan directeur cantonal vaudois ...) ou de cours d'eau (label « Rivière sauvage » de la Valserine).

Les objectifs et enjeux apparaissent par ailleurs en adéquation avec les dispositions supra-territoriales exprimées par le SDAGE et le SRCE.

Une programmation qui décline ambitieusement les objectifs ● ● ●

Certaines parties prenantes posent la question de la cohérence des programmes qui affichent des objectifs, certes très complets, mais qui apparaissent pour certains comme des vœux pieux irréalistes, au regard de l'ampleur de la tâche : variété des objectifs, nombre et importance des interventions ... au vu de la durée des contrats limitée à 5 ans. Les taux d'engagements financiers et de réalisation technique en témoignent pour partie.

Les actions incluses dans les contrats correspondent toutefois aux objectifs définis en amont et recoupent bien les différents aspects des enjeux associés à chacun. Elles les déclinent en fonction des maîtres d'ouvrages concernés, des objectifs réglementaires associés et de la typologie technique des opérations. Les champs d'actions investis sont nombreux et couvrent l'essentiel des besoins identifiés au regard des enjeux.

L'important travail préparatoire réalisé pendant la phase d'élaboration se retrouve dans les programmes d'actions élaborés.

La concertation entre les partenaires a ensuite mené à une priorisation du programme d'actions, sur la base des priorités réglementaires, environnementales et des objectifs de chacun, et des 3 niveaux de priorités d'enjeux établies sur la base du diagnostic. Cette priorisation a permis d'assurer la cohérence du programme d'actions sur la base de la liste d'actions issue du recensement des projets des communes.

A noter qu'un certain nombre d'actions prévues aux contrats n'a pas été réalisé : plusieurs motifs ont été avancés par les partenaires et les maîtres d'ouvrage : manque de temps, difficultés à financer, problématique foncière ... mais également certaines actions qui ne sont finalement pas apparues comme prioritaires.

Des moyens techniques, humains et financiers adaptés aux objectifs du contrat et des attentes pour la suite ● ● ●

Concernant les moyens humains, l'analyse du fonctionnement (module 3) a montré des divergences de ressenti quant à l'adéquation des moyens humains. S'il est largement reconnu par l'ensemble des acteurs que les **compétences et la réactivité de la cellule d'animation sont à la hauteur des objectifs ambitieux** des contrats, les avis divergent pour ce qui est de son dimensionnement.

Les moyens techniques et l'accompagnement technique et administratif apparaissent adaptés aux objectifs des contrats, même si certaines parties prenantes expriment le besoin d'avoir encore davantage d'accompagnement pour la mise en œuvre de leurs actions.

Quoi qu'il en soit, au vu de l'ambition des contrats et de l'ampleur des programmes d'actions d'une part, de la multiplicité et de la technicité des sujets traités d'autre part, le suivi des 3 contrats est très chronophage (nombre d'actions, suivi administratif, montage des dossiers, animation foncière ...) et a conduit, chemin faisant, à renforcer les ressources humaines en nombre et en compétences.

Bien qu'un effort important ait été fourni par la cellule d'animation et les structures porteuses pour diffuser les informations, une communication encore plus soutenue aurait été souhaitable pour informer et sensibiliser les différentes catégories d'usagers sur les enjeux liés au territoire, et soutenir la mise en œuvre des contrats environnementaux auprès des maîtres d'ouvrages et de la population.

L'adéquation entre les moyens financiers et les objectifs paraît satisfaisante pour les partenaires. Les subventions ont permis la réalisation d'actions coûteuses qui n'auraient sinon pas été entreprises par les collectivités. Les moyens financiers sont conséquents et adaptés sur une échelle de temps long. Les financements par les partenaires de chaque action ont été à la hauteur des engagements prévus à la signature des contrats.

Cependant, au niveau global, les montants engagés par les partenaires par rapport au prévisionnel sont très variables et les taux d'engagement sont souvent inférieurs à 100%. Cela est dû notamment à des actions qui n'ont pas été engagées, qui ont pris du retard ou qui ont été abandonnées. Inversement, des enveloppes ont dû être revues à la hausse, notamment pour certaines actions prévues en phase 1 du CR2, mais une partie de l'augmentation de l'enveloppe globale s'explique par le fait que des actions étaient prévues à partir de la phase 2 seulement et n'avaient donc pas été chiffrées au démarrage du contrat.

Par ailleurs, dans le canton de Vaud, les mesures 23, 27, 28 et 58 n'ont pas été entièrement réalisées pour diverses raisons, par exemple en raison de l'absence de financement pour la mesure 27 (sécuriser le franchissement de la route de Crassier pour les batraciens). En revanche, les mesures 11, 13, 14 et 17 ont fait l'objet de travaux qui ont été bien au-delà de ceux prévus par le contrat corridors.

Au global, il ressort qu'il existe une bonne adéquation des moyens financiers : les diagnostics sont maîtrisés depuis de nombreuses années, la politique de reconquête des milieux est inscrite dans un temps long (les résultats peuvent survenir plus tard que prévu) Les retards engendrés sont plus liés aux procédures compliquées de mise en œuvre et/ou de maîtrise d'ouvrage. Les rythmes et les différences de capacités d'investissement des acteurs freinent parfois les actions.

La cellule d'animation et les partenaires ont eu l'impression d'une moindre implication des collectivités incluses dans les périmètres des contrats et font le souhait d'une animation plus importante déployée vers ces dernières.

Ce constat fait écho aux attentes des élus qui, eu égard à la complexité et à la technicité des sujets traités, sont demandeurs d'un plus grand partage de connaissances sur le terrain, évoqué par ailleurs comme l'un des leviers pour mobiliser et sensibiliser les acteurs, dont les élus.



Une durée limitée par rapport aux nombreux objectifs du contrat ● ● ●

Les contrats présentent globalement un taux d'engagement technique satisfaisant, avec un taux moyen d'avancement de 82% pour le CCVV en fin de contrat, et respectivement 41% et 66% pour le CCMPG et le CR2. Certaines actions n'ont cependant pas pu être réalisées par manque de temps, ou compte-tenu du retard qui a été pris pour certaines actions, notamment la définition la notion d'espace réservé aux cours d'eau. Certains projets prévus en phase 1 du CR2 ont été repoussés en phase 2, ce qui montre que les actions n'ont pas été abandonnées mais ont connu du retard dans leur mise en œuvre.



Des outils de suivi perfectibles

Si les objectifs sont fixés en matière de résultats, il faut un moyen d'évaluer ces derniers. L'animation et le suivi font partie intégrante des contrats environnementaux. Ils permettent notamment de rendre de comptes et mieux piloter.

Si le suivi opérationnel et financier, réalisé au moyen de tableaux de bords, a montré son intérêt, permettant notamment des ajustements pertinents à mi-parcours, le suivi technique est tout aussi important.

Les fiches actions des contrats sont assorties d'indicateurs destinés à apprécier l'atteinte des objectifs. Lors de l'élaboration de l'état initial et final, il est toutefois apparu que nombre d'entre eux n'étaient pas renseignés, au niveau de l'état initial et/ou final, et que certains n'étaient par ailleurs pas pertinents. Conjugué au fait que beaucoup d'actions étaient en cours de réalisation, il est ainsi apparu très difficile de pouvoir trouver des informations permettant de dresser l'état initial, et encore moins l'état final ou à mi-parcours. Une grande part des avis produits dans le module 1 sont ainsi « mitigés » ou « pas d'avis faute de données ».

Ce constat devra être résolu pour les années à venir : le suivi technique permet notamment de rendre de comptes et mieux piloter. Il conviendra de définir un nombre sans doute plus restreint d'indicateurs permettant de répondre aux enjeux de transparence, d'efficacité (atteinte des objectifs), de rationalité ... auprès des partenaires et des élus impliqués dans les démarches.

Une attention particulière devra ainsi être apportée à la définition d'un protocole de suivi adapté aux spécificités du territoire, aux objectifs fixés (sous-entendu l'indicateur doit permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs, d'où l'importance de la définition des objectifs), aux moyens humains et financiers à consacrer au suivi, aux attentes des partenaires et des élus ...

La temporalité de renseignement de ces indicateurs est également importante tenant compte à la fois du pas de temps permettant d'appréhender des évolutions qualifiables et/ou quantifiables, et des besoins en termes de suivi (a minima à mi-parcours, voire annuellement selon les indicateurs).

Un objectif de rationalisation devra également guider la réflexion, le suivi restant une démarche lourde.



Une cohérence variable avec les autres politiques de gestion des milieux aquatiques du territoire : SDAGE, PAPI, PGRE, SRCE ...

Come évoqué plus avant, les autres politiques de gestion des milieux aquatiques du territoire sont bien intégrées aux contrats. Les objectifs et enjeux sont en adéquation ceux du SDAGE et du Programme de Mesures (PDM) ainsi qu'avec le SRCE (intégré désormais au SRADDET).

Certaines actions des contrats environnementaux ont des interactions directes avec certains programmes de planification, de gestion des inondations (ex. réservation des bassins de gestion des eaux pluviales dans le PLUi, programmation et priorisation à venir dans le cadre du PAPI).

Certains acteurs ont toutefois souligné l'émergence de projets défavorables à la ressource en eau, ce qui semble démontrer que la prise de conscience n'est pas totalement partagée. Les politiques publiques (en faveur de l'approvisionnement en eau potable et des milieux aquatiques) doivent être davantage harmonisées et cohérentes.

On peut toutefois noter de réelles avancées en la matière, au moins sur les réflexions. Il a également été regretté qu'une seule mesure "prairies humides" était accessible dans le PAEC ce qui n'apparaît pas assez significatif. Par ailleurs, le territoire n'était pas éligible à l'enjeu « Eau ».



Une articulation à développer entre l'aménagement du territoire et les contrats environnementaux

Les contrats corridors, via notamment l'action n° 5 du CCVV associée à l'action n°1 du CCMPG ont fait le lien avec les documents de planification français et suisses. Il en est de même de l'action 2 du CCVV qui prévoit l'inscription des corridors stratégiques dans les documents d'urbanisme.

La révision des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales des 27 communes du Pays de Gex, lancée en 2015, répond à la problématique d'imperméabilisation des sols et à ses effets sur les inondations.

Ce schéma définit un zonage d'assainissement pluvial intégrant des préconisations réglementaires générales pour l'ensemble des communes dans les documents d'urbanisme via de la rétention des eaux à la parcelle soit par infiltration, soit par stockage. L'action MIL1.2 a permis l'identification des zones refuges pour la faune aquatique et l'élaboration d'un plan d'action. Ces sont incluses dans l'Espace de Bon Fonctionnement, pris en compte par le PLUi et le SCoT.

Malgré cela, le souhait d'une plus grande cohérence entre les problématiques des contrats environnementaux avec celles des politiques d'aménagement (préservation des zones humides, milieux aquatiques et continuités écologiques, prise en compte du risque inondation dans l'aménagement, orientations liées à l'eau et à l'assainissement) a été plusieurs fois exprimé par les acteurs locaux.

L'intégration des enjeux relatifs aux ressources en eau et aux continuités écologiques dans les études d'impacts environnementales menées sur le Pays de Gex est souhaitée : les échanges réguliers entre les services « urbanisme » et « environnement » devraient y contribuer.

IV.A.3. Efficacité : les résultats, et les impacts qui en découlent, sont-ils à la hauteur des objectifs visés ?

Dans cette partie, pour chaque volet des contrats ont été identifiés les points forts (+) en termes d'efficacité, les points à améliorer (-) et les points pour lesquels les données en notre possession ne nous permettent pas de formuler un jugement tranché (-/+).

Le bilan-évaluation ayant été réalisé sur 2020-2021, les résultats sont présentés selon les constats d'avancement à ce moment-là. Toutefois, ce module ayant été finalisé en avril 2022, les informations connues sur l'avancement 2021-2022 ont été intégrées.

a Garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques entre le Jura et le Rhône

ENJEUX INITIAUX

La plupart des liaisons biologiques terrestres sont connues mais leur préservation sur le long terme, voire leur renforcement, nécessitent leur prise en compte dans les documents de planification et les opérations d'aménagement et de développement urbain. Leur utilisation par la faune aérienne, notamment les chauves-souris, nécessite d'être mieux connue.

La trame bleue est très dégradée sur certains secteurs (cours d'eau canalisés, enterrés ou dégradés) et une renaturation des berges, du lit ou de la ripisylve est nécessaire afin de rendre la dynamique de ces cours d'eau plus favorable à la faune piscicole mais pas seulement.

Certaines espèces envahissantes de la faune se développent au détriment d'espèces indigènes.

1 - Garantir la perméabilité des liaisons biologiques terrestres et riveraines

	Un bilan satisfaisant avec de nombreuses actions réalisées, en particulier en matière de protection réglementaire ou d'études. Le manque de maîtrise foncière a été un frein réel à la réalisation de certaines actions d'intervention en phase travaux (gestion des ripisylves). L'action de définition de la notion d'espace réservé aux cours d'eau a cumulé les difficultés (problème de modélisation, départ des membres de l'équipe technique).
Points forts	+ Action phare de définition de la notion d'espace réservé aux cours d'eau menée conjointement avec le CCMPG et inscription à venir dans les documents de planification (action en cours en 2022) + Une séance a été organisée avec la commune de Founex(CH) : la césure devrait être inscrite dans le futur plan général d'affectation + Etude de précisions des continuités écologiques sur l'ensemble du Pays de Gex, intégration dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUIh) + Articulation des mesures entre le CCVV (ETU2) et le CR2 (travaux ventilés sur plusieurs fiches-actions du CR2)

1 - Garantir la perméabilité des liaisons biologiques terrestres et riveraines	
Points forts	+ Suivis télémétriques et identification de la trame noire favorable aux chauves-souris et mise en œuvre des mesures proposées + Inventaire des espèces invasives floristiques et initiation du plan d'actions (2017-2019) : diagnostic final à venir + Dépôt par la CAPG d'une demande de déclaration d'intérêt général à l'échelle du territoire pour se substituer aux propriétaires et mettre en œuvre les plans de gestion des ripisylves à leur place et arrêté préfectoral encadrant cette action + Tracé du Nant de Braille renaturé (CH) + Dépôt du projet de rétablissement de la continuité écologique du corridor aquatique du Brassu en autorisation de construire en 2018 (CH)
Points neutres ou à préciser	-/+ Elaboration d'un programme d'actions de restauration à mener dans les corridors stratégiques mais aménagements non réalisés sur le temps du contrat -/+ Concernant les mesures nécessaires pour améliorer la circulation des espèces du corridor bleu des Pralies aux Bidonnes et en piémont, aucune réalisation n'est possible (secteur de protection des eaux) : une revitalisation est à prévoir
Points faibles	- Des difficultés ont retardé l'aboutissement de l'action de définition de la notion d'espace réservé des cours d'eau (problèmes de modélisation, départ de l'ensemble des personnes composant l'équipe projet/ action encore en cours en 2022). - Des difficultés n'ont pas permis la réalisation des travaux de restauration de la Buzelle et la Touppe : difficultés pour rencontrer/joindre les différentes parties prenantes, modifications répétées à apporter au projet. Un projet de convention pour la réalisation des travaux a été proposé aux propriétaires, sans suite. - Phase préalable aux travaux d'animation foncière et de concertation très longue, nécessitant souvent une ou plusieurs visites sur site avec les propriétaires, entraînant des retards dans la mise en œuvre - Pas d'information sur le projet de remise à ciel ouvert du canal de Versoix et de sa reconnexion au Nant de Braille (CH)

1 - Garantir la perméabilité des liaisons biologiques terrestres et riveraines	
	En l'état d'avancement des mesures, il n'est pas possible de produire de jugement évaluatif sur ce volet.
Points forts	+ Action phare de définition de la notion d'espace réservé aux cours d'eau menée conjointement avec le CCVV et inscription dans les documents de planification (action encore en cours en 2022) + Les secteurs concernés par le piétinement des berges par les bovins ont été inventoriés et priorisés en 2016 et 2017. Des travaux ont été réalisés sur l'un des 10 secteurs sélectionnés en 2018. La concertation s'est poursuivie avec les autres agriculteurs mais n'a finalement pas donné lieu à d'autres aménagements + Etude de précisions des continuités écologiques sur l'ensemble du Pays de Gex, intégration dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUIh) + Mise en place d'une convention refuge sur 4 communes pour les chauves-souris côté français. Des aménagements ont été réalisés au Fort l'Ecluse ainsi qu'un suivi des corridors empruntés par une méthode acoustique. + Etude du continuum écologique le long des Berges du Rhône et le coteau viticole réalisée
Points neutres ou à préciser	-/+ Le diagnostic et le programme d'action pour la restauration de l'Ouaf et de sa ripisylve ont été rédigés : les travaux seront réalisés par un promoteur à titre de mesure compensatoire, à l'exception de la restauration d'une roselière prévue par Pays de Gex agglo. Cette action n'a pas été conduite en 2020-2021. -/+ Un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de l'Annaz a été élaboré en 2018 et est mis en place dès 2019. -/+ L'étude de faisabilité pour la restauration de l'ensemble des fonctionnalités de l'Allemogne et de ses annexes a été conduite et donnera lieu à des travaux (prévus en 2022) -/+ Elaboration du plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et mise en œuvre depuis 2017 -/+ Plusieurs suivis et travaux sont en cours ou réalisés récemment donc non évaluables
Points faibles	- Des difficultés ont retardé l'aboutissement de l'action de définition de la notion d'espace réservé des cours d'eau (cf. CCVV). - A mi-parcours, la mesure visant à améliorer la continuité écologique le long des rives du Rhône et le déplacement des riverains n'avait pas débuté. - Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un plan de transhumance a été réalisée : le contexte foncier et agricole n'étant pas favorable, l'action a été abandonnée.

b Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité

Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides et des cours d'eau

ENJEUX INITIAUX

Dans le périmètre des contrats corridors existent de nombreux milieux naturels ou semi-naturels qui jouent un rôle clé au titre de réservoir de biodiversité. 3 types de milieux prioritaires sont identifiés en lien avec leur grand intérêt pour la biodiversité et les menaces dont ils font l'objet dont les zones humides fortement dégradées à cause de la fragmentation des habitats par l'urbanisation, et les forêts dernières zones de tranquillité de la grande et de la petite faune. Une gestion coordonnée et cohérente de ces milieux au niveau transfrontalier est souhaitable. Cela permet, dans le temps, d'améliorer et maintenir les connexions avec les milieux naturels adjacents pour assurer la fonctionnalité des corridors biologiques.

La trame bleue est très dégradée sur certains secteurs (cours d'eau canalisés, enterrés ou dégradés) et une renaturation des berges, du lit ou de la ripisylve est nécessaire afin de rendre la dynamique de ces cours d'eau plus favorable à la faune piscicole, mais pas seulement.

Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides et des cours d'eau	
	Ce volet comprend des mesures réglementaires et des travaux de restauration des milieux humides pour la qualité intrinsèque de ces milieux en tant que tels et pour favoriser le maintien voire l'expansion des espèces remarquables qu'ils abritent. Les diagnostics préalables apparaissent très utiles pour définir des mesures de gestion adaptées. Eu égard au contexte généralement privé des parcelles, l'animation foncière est souvent très chronophage et peut même constituer un frein à la réalisation de certains aménagements. Le jugement évaluatif sur ce volet est mitigé.
Points forts	+ Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides + Protection réglementaire de la partie française du marais de Mategnin les Fontaines située sur Ferney-Voltaire + Réalisation de l'étude pour la mise en place d'un site Emeraude intercantonal sur les biotopes remarquables allant des Iles de Bogis à l'embouchure de la Versoix : proposition à envoyer à la Confédération + Les mesures adaptées des plans de gestion de nombreux marais ont été mises en œuvre + Labellisation, en cours de contrat, de certains sites Espace Naturel Sensible (étang de Colovrex, étangs de Crassy), dont le co-gestionnaire avec le Département de l'Ain est Pays de Gex agglomération et coordination des démarches ENS/CCVV. + Elaboration d'un plan d'action transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune et aménagement de 11 sites côté français et 26 côté vaudois

Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides et des cours d'eau	
Points forts	+ Réalisation des opérations prévues pour la restauration et la gestion des prairies marécageuses riches en sanguisorbes et des grands marais du secteur Vesancy-Versoix. Les actions ont été poursuivies via le CR2. + Bilan encourageant (lutte contre les espèces envahissantes, amélioration des connaissances sur les chiroptères) + Amélioration de la qualité des milieux humides et de la présence d'espèces patrimoniales pour plusieurs sites
Points neutres ou à préciser	-/+ Plusieurs suivis et travaux en cours ou réalisés récemment donc non évaluables -/+ Suite à la réalisation du plan de gestion du marais de Brétigny, un important travail d'animation a été réalisé. Des actions ont été conduites pour la lutte contre les EEE mais l'action majeure de la fiche-action visant à la restauration d'une partie du marais n'a pu être réalisée faute d'accord des propriétaires -/+ L'installation d'une signalétique prévue sur les étangs de Crassy n'a pas été réalisée mais sera traitée dans le contexte plus large de la gestion du site N2000/ENS -/+ Suite à des difficultés réglementaires, le projet de restauration du Lion amont et ses annexes hydrauliques a pris du retard. Les travaux ont été conduits en 2021
Points faibles	- L'action pour éradiquer l'écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) dans un plan d'eau situé à proximité du marais de Brou n'a pas pu être menée en intégralité : les écrevisses signal ayant colonisé le cours d'eau de Nuticelle situé à l'aval de l'étang infesté, il n'a plus été jugé efficace et judicieux de poursuivre le projet. La totalité de la technique d'éradication n'a pas été mise en œuvre, justifiant l'abandon de certaines mesures jusqu'à ce qu'une nouvelle technique d'éradication efficace soit proposée.
Points faibles	- Persistance de la dégradation de la trame aquatique (BV Allondon, Grand Journans, Lion et cours d'eau de la Buzelle et de la Touppe et de pressions (pollutions, présence d'espèces invasives, entretien inadapté) - Manque de recul sur l'efficacité des travaux (5 ans maximum) - Certaines actions de gestion de zones humides n'ont pas pu être mises en œuvre sur le temps du contrat - Des actions non reconduites faute de maîtrise foncière (CCVV3D) ou de participants (chantiers citoyens pour CCVV3A,) - La lutte contre les espèces exotiques envahissantes a localement été mise en œuvre par la réalisation de chantiers citoyens mais n'a pas été reconduite faute de participants. - L'action majeure de la fiche-action visant à la restauration d'une partie du marais de Brétigny n'a pu être réalisée faute d'accord des propriétaires - Absence de suivis (données et cartes) systématiques (pas de comparaison possible entre l'état des lieux initial et final) - Des indicateurs qui ne sont pas toujours adaptés et/ou qualifiés/quantifiés au départ - Interventions segmentées et difficultés de mise en œuvre/concertation

Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides et des cours d'eau	
	En l'état d'avancement des mesures, il n'est pas possible de produire de jugement évaluatif sur ce volet.
Points forts	+ Suites aux études préliminaires, la zone concernée par la mise en œuvre d'un plan de gestion sur l'ancien marais de Greny a été étendue : le plan de gestion rédigé est en œuvre dès 2019. Une étude hydromorphologique en vue de la restauration du marais a été lancée (rendu attendu en 2022). + La mesure pour le maintien du marais et des ruisseaux de Fenières comme cœur de biodiversité s'est traduite par la réouverture de prairies humides en 2017. La stabilisation est en cours. Des restaurations hydromorphologiques et hydrologiques ont été réalisés en 2019. + Les travaux hydrauliques pour restaurer le marais de l'Etournel ont été réalisés et les aménagements pour la canalisation des usagers ont été mis en place, dont un sentier adapté PMR. + Elaboration du plan de gestion des lagunes de Feigères + Un seuil a été installé côté français pour limiter l'expansion des écrevisses exotiques. + Mise en œuvre d'un plan de gestion sur le bois de Bay (CH) + Mettre en œuvre la révision du plan de gestion de la réserve naturelle des Teppes de Verbois et Mauregard (CH)
Points neutres ou à préciser	-/+ Les plans de gestion du massif forestier humide des Bois Plan, Maillet et de Ban et des bassins de lagunage de Collonges ont été élaborés : leur mise en œuvre est en cours dès 2019. Les travaux de restauration de la lagune de Collonges ont été réalisés en 2021. -/+ Des restaurations hydromorphologiques et hydrologiques étaient prévues en 2019 sur le site des marais et des ruisseaux de Fenières. Les travaux ont été réalisés ; les effets seront à évaluer. -/+ Restauration des habitats/ gestion des EEE en cours sur le marais de l'Etournel -/+ Mise en œuvre des travaux de restauration des lagunes de Feigères en 2021. -/+ Un plan transfrontalier est à venir pour limiter l'expansion des écrevisses exotiques. -/+ Mise en œuvre d'un plan de gestion transfrontalier de restauration du vallon de l'Allondon
Points faibles	- Absence de recul (beaucoup d'actions en cours, pas/peu d'information au-delà du bilan à mi-parcours)

Restauration/préservation des fonctionnalités écologiques des bas-monts au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud

ENJEUX INITIAUX



Les bas-monts sont des noyaux de biodiversité (milieux secs d'intérêt faunistique) à la croisée du corridor du piémont du Jura et de la connexion entre les Crêts du Jura et la plaine. De plus, ils présentent un intérêt paysager fort qui dépend du maintien de leur ouverture. Une partie de ces terrains sont encore entretenus par des agriculteurs. Il s'agit de terrains peu productifs et non mécanisables qui sont parfois sous-exploités, voire abandonnés, ce qui conduit à une fermeture des milieux, pouvant aller jusqu'à leur disparition au profit des milieux forestiers. La reconquête de ces milieux est nécessaire pour préserver leur intérêt écologique et paysager.

La forêt claire est un milieu naturel très riche en espèces, dont certaines, inféodées à la luminosité particulière de ce milieu, sont rares et menacées en Suisse et en France. Parmi ces espèces figure la Bacchante, papillon menacé pour lequel l'objectif est de permettre son maintien et sa recolonisation des différents massifs boisés du périmètre du contrat.

3- Restauration/préservation des fonctionnalités écologiques des bas-monts au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud	
	Le bilan de ce volet est mitigé. Il est globalement satisfaisant pour ce qui est de sa mise en œuvre : les actions ont été réalisées sans surcoût. En ce qui concerne les résultats des actions, des suivis ont été mis en place mais les résultats ne sont pas encore valorisables.
Points forts	+ Les mesures adaptées du plan de gestion visant le maintien non boisé des prairies existant encore sur les bas-monts ont été mises en œuvre et des suivis réalisés ; des travaux de restauration de pelouses sèches ont été conduits. + Des suivis faune-flore ont été mis en place + Réduction des coûts (abandon interventions non pertinentes, gestion par les agriculteurs, interventions de l'Atelier Chantier d'insertion ...)
Points neutres ou à préciser	-/+ Les travaux se sont concentrés sur les sites de Vesancy et d'Echenevex (la commune de Gex a souhaité mettre en œuvre elle-même les mesures sur le site du Florimont, blocages sur le Mont Mourex)
Points faibles	- L'élaboration des notices de gestion pour l'action CCVV20 a débuté en 2015, impliquant un retard de la mise en œuvre des premiers travaux (à partir de 2016). - Blocage dans la mise en œuvre de certaines mesures liée à la concertation et à la situation foncière et agricole du Mont Mourex

3- Restauration/préservation des fonctionnalités écologiques des bas-monts au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud

	Les résultats mobilisables ne permettent pas d'émettre un jugement évaluatif.
Points forts	
Points neutres ou à préciser	-/+ L'élaboration de notices de gestion et les travaux de restauration se poursuivent.
Points faibles	- Pas de recul suffisant

Mettre en œuvre un réseau agro-environnemental**ENJEUX INITIAUX**

Les agriculteurs du Pays de Gex, pour une partie, sont en zone franche et livrent leur lait aux Laiteries Réunies de Genève. Ces dernières souhaitent que ce lait soit labellisé "Suisse Garantie". Le cahier des charges de ce label impose le respect de critères dont la mise en place des 7% de la SAU en surfaces de compensation écologique - SCE (prairies fleuries, jachères, haies ...).

Dans le cadre du réseau agro-environnemental (RAE) du nord du Pays de Gex et suite à l'étude de faisabilité de ce réseau, l'objectif était de déterminer quelles mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) mettre en place sur leurs exploitations et les secteurs les plus appropriés (en lien avec les espèces présentes, les corridors, les zones d'intérêt pour la biodiversité et les contraintes d'exploitation, ...).

4- Mettre en œuvre un réseau agro-environnemental

	Le bilan de ce volet est mitigé. Les MAEC ont été contractualisées sur 2 années pour 5 ans. Les engagements pris en 2016 courent jusqu'en 2020 et ceux pris en 2017 courent jusqu'en 2021, on peut donc considérer l'avancement moyen de l'action à 65 %. Si les résultats sont encourageants en termes de surfaces contractualisées, les effets des mesures mises en œuvre n'en sont pas mobilisables.
Points forts	+ Contractualisation des MAEC en 2016 et 2017, pour une durée de 5 ans + Bilan encourageant en termes de surfaces contractualisées : 162ha sur le périmètre du CCVV
Points neutres ou à préciser	-/+ Résultats non mobilisables (mise en œuvre 2016-2021) -/+ Les informations sur les montants versés au moment du bilan final non transmises par la DDT : montant extrapolé
Points faibles	- Non éligibilité à l'enjeu « eau » pour les MAEC - Mesure non pérenne, les MAET pouvant être remises en cause en fonction de l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC).

4- Mettre en œuvre un réseau agro-environnemental	
	Si les contractualisations réalisées sont encourageantes, les résultats non mobilisables ne permettent pas d'émettre un jugement évaluatif.
Points forts	+ Contractualisations de MAEC en 2016 et 2017, représentant 232 ha au total (et 17 ml de haies).
Points neutres ou à préciser	-/+ L'élaboration de notices de gestion et les travaux de restauration se poursuivent, avec l'ajout de 2 sites à la fiche.
Points faibles	- Résultats non mobilisables (mise en œuvre 2016-2021)

c Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces des infrastructures

1 - Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés

ENJEUX INITIAUX



Plusieurs infrastructures routières constituent des obstacles pour le déplacement des espèces et notamment pour assurer leur cycle de vie. Le risque de collisions faune/véhicule s'en trouve ainsi augmenté avec les conséquences négatives que cela implique lorsque la grande faune est impliquée (dégâts matériels, blessures,). Plus globalement, le développement et l'étalement urbain impacte la fonctionnalité écologique.

Les zones accidentogènes pour la faune, grande ou petite, et les obstacles infranchissables sur les cours d'eau nécessitent une restauration ou la création de passages afin de les maintenir fonctionnels ou de les rendre à nouveau franchissables. Pour la grande faune, plusieurs méthodes existent et sont déjà mises en place, pour certaines, sur le territoire du contrat corridors. Néanmoins des problèmes subsistent et l'efficacité de certaines méthodes est encore à prouver, tandis que d'autres systèmes n'ont pas encore été testés. Une stratégie cohérente et concertée est nécessaire afin de rendre ces zones problématiques les moins dangereuses possibles pour la faune et pour l'homme. Pour les batraciens et la microfaune, là aussi des solutions existent, mais les mesures doivent localement être précisées pour en garantir l'efficacité à terme.

1 - Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés	
	Les résultats sont variables selon les groupes d'espèces : les collisions semblent plus importantes pour les populations d'amphibiens à l'échelle du CCVV alors qu'à l'échelle du CCMPG c'est la petite faune qui est plus impactée. Ces observations sont directement issues d'un travail de veille réalisé par le CEREMA (analyse des données collisions faune-véhicule pour les contrats corridors Vesancy Versoix et Mandement Pays de Gex pour la période 2013-2019).

1 - Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés	
	Les mesures mises en place sur la partie Suisse sur la 2*2 voies semblent limiter les accidents et les collisions. Le travail de collecte de données entre les différents acteurs mérite d'être poursuivi sur les secteurs les plus accidentogènes. Le bilan de l'installation d'un dispositif temporaire de franchissement de la RD984c pour les amphibiens est mitigé car aucune solution pérenne n'a pu être mise en œuvre à ce jour. Ce point noir nécessite quoi qu'il en soit de garantir la pérennité de l'action.
Points forts	+ La mise en place du dispositif temporaire de franchissement de la RD984c pour les amphibiens (crapauduc) a été faite de 2015 à 2019. Plusieurs propositions d'aménagements ont été identifiées à suite l'analyse de la dynamique des populations : la mise en place de filets temporaires durant la période de migration des amphibiens est la seule solution identifiée à ce jour pour protéger et pérenniser cette population de crapauds sur le Mont Mussy. + Diminution du nombre de collisions + L'étude préalable à l'aménagement d'un passage à faune sous la route entre le bassin de rétention du Marquet (Collex) et le bois sur Vessyen a montré la non nécessité des aménagements tels qu'envisagés au départ. La commune a souhaité toutefois renforcer les trames vertes et bleues sur son territoire et a réalisé un projet environnemental (mares temporaires, verger conservatoire, bocage) sur le secteur de Pré Rugue. + Côté suisse, la meure 58 a permis de réduire fortement la vitesse moyenne des voitures pendant la période la plus dangereuse et aucun accident n'a été signalé durant la période sensible en 2017 et 2018. Pour la suite, la réduction de vitesse saisonnière est pérennisée (en place pour 2019), et un suivi déterminera de la nécessité d'aller plus loin. + Des travaux pour rendre franchissable l'ouvrage du Lion (LIO-3) pour la migration piscicole ont été conduits conjointement avec l'action 3E de reméandrement du Lion en 2021.
Points neutres ou à préciser	-/+ Le projet de restauration du continuum humide de part et d'autre de la douane de Divonne-les-Bains est associé à un projet de réaménagement de voirie entre les deux douanes françaises et suisses qui n'a pas été retenu dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune à horizon 2023 : 4 abaissements de trottoir ont été réalisés toutefois sur le territoire français qui permettent de compenser partiellement le décalage du projet de réaménagement de voirie -/+ Efficacité variable des dispositifs mis en place dans les secteurs contraints et selon les espèces -/+ Le budget et le plan de financement définitifs de l'action TRA31 n'ont pas été fournis pour l'établissement du bilan final - La Fédération des chasseurs de l'Ain n'a été pas en mesure de mettre en œuvre l'action 58 visant à limiter les accidents faune-traffic : la mesure a été supprimée lors du bilan mi-parcours. Les mesures prévues seront probablement réalisées, mais hors contrat, en lien avec le Département de l'Ain.

1 - Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés	
Points faibles	- La mise en place du dispositif temporaire de franchissement de la RD984c pour les amphibiens nécessite l'intervention de bénévoles, qui s'essouffent : il serait intéressant d'impliquer divers acteurs locaux par le biais de chantiers (personnes en situation de réinsertion?). Dans un futur proche, si les modalités de gestion ou d'aménagement des bassins de lagunages venaient à changer, il sera nécessaire d'y intégrer la possibilité de créer un crapauduc en dur. - Les financements pour sécuriser le franchissement de la route de Crassier doivent être trouvés (vaudois et confédération) : le projet est inscrit dans la prochaine convention programme
Points faibles	- L'action pour le réaménagement d'un passage inférieur mixte sous l'autoroute à Bogis-Bossey (CH) n'a pas pu être réalisée car le calendrier n'est pas concomittant avec celui d'un autre chantier. La commune est en attente de finalisation du premier chantier (réfection du pont de l'autoroute) + Plusieurs travaux pour rendre franchissables les obstacles à la migration piscicole ont été abandonnés car présentant un bilan coût/bénéfice défavorable ou ont été repoussés ultérieurement. - Manque de recul / efficacité de certains aménagements - Manque de données permettant de comparer l'état initial et final

1 - Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés	
	Le bilan de ce volet est mitigé. Si les mesures en place permettent une réduction du nombre de collisions et l'amélioration des connaissances sur les déplacements des espèces ciblées, la pérennité de certaines mesures n'est pas garantie. Les résultats restent par ailleurs à venir pour confirmer l'efficacité des interventions.
Points forts	+ Diminution du nombre de collisions + Amélioration des connaissances sur les déplacements et populations ciblées + L'écopont est terminé et le système de pièges photo est en place. Deux actions permettant d'assurer la pérennité de la fonctionnalité de l'Ecopont afin de restreindre les passages notamment de véhicules ont été intégrées

1 - Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés	
Points neutres ou à préciser	-/+ Efficacité variable des dispositifs mis en place dans les secteurs contraints et selon les espèces -/+ En ce qui concerne la diminution de l'effet de rupture de la RD 884 sur 3 secteurs prioritaires le projet de déconstruction de la GBA et son remplacement par une glissière à claire voie n'est plus envisagé mais ce secteur prioritaire a fait l'objet d'aménagements spécifiques pour l'accompagnement de la faune (panneaux de signalisation lumineux). -/+ Les ouvrages pour rendre fonctionnelle la trame bleue sur la 2 x 2 voies du Pays de Gex ont été priorisés : les aménagements sont à venir. -/+ Le dispositif temporaire pour garantir le fonctionnement écologique des lagunes de Feigères a été maintenu jusqu'en 2021. A ce jour, aucune solution pérenne n'a pu être mise en place. Les populations en migration ont fortement chuté depuis 2016.
Points faibles	- Manque de recul / efficacité de certains aménagements - Manque de données permettant de comparer l'état initial et final - A mi-parcours, aucune solution pérenne pour garantir le franchissement par les amphibiens de la route de Chanvière n'a pu être mise en place.

d Animer, informer et sensibiliser

1 - Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs

ENJEUX INITIAUX



Pour envisager une préservation sur le long terme des milieux naturels, des connexions et des espèces qui y vivent, il est primordial de sensibiliser et de rendre attentif tous les acteurs du territoire à ces multiples problématiques, les élus autant que la population. Par ailleurs, la promotion des actions du contrat nécessite la création et/ou l'utilisation d'outils de communication spécifiques (expositions, sorties pédagogiques, etc.).

La mise en œuvre du contrat corridors nécessite également la mise en place d'un suivi technique et financier ainsi qu'un appui aux différents maîtres d'ouvrage afin d'assurer le bon déroulement des 5 années des contrats.

1 - Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs



Le bilan de ce volet est mitigé. La communication en interne sur l'avancement des contrats et de leurs actions a été satisfaisante. Les associations environnementales et les enseignants ont été associés à la démarche et à ses déclinaisons pratiques. Le déficit de communication, sur les démarches et enjeux, est partagé par les acteurs et constitue un élément essentiel qui doit être conforté et renforcé.

1 - Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs	
Points forts	+ Le contrat a donné lieu à la mise en œuvre d'une animation et d'une concertation qui ont été perçues positivement par la plupart des collectivités maitres d'ouvrage. + Une relation de confiance a été établie avec la cellule d'animation. + L'outil contrat corridors a fait l'objet d'une bonne appropriation par la majorité des maitres d'ouvrage. + Une vision globale et transversale a été initiée et a permis le développement de la gestion concertée + Le contrat a permis une prise de conscience des enjeux, a influencé la perception des trames verte et bleue. + Une coordination efficace entre les partenaires du contrat et avec la cellule d'animation s'est mise en place. + Un suivi technico-financier, un bilan mi-parcours et un tableau de bord du contrat ont été réalisés + Les compétences de l'équipe d'animation du contrat se sont développées en cours de démarche
Points neutres ou à préciser	-/+ La communication auprès des MOA et du public sur les enjeux et les actions du contrat pourrait être encore augmentée. -/+ Des connaissances sectorielles de la part de certains partenaires techniques -/+ Un niveau d'appropriation variable selon les acteurs et leur « ancienneté » dans le suivi des contrats
Points faibles	- Une communication « externe » insuffisante - La sensibilisation du public est difficile à évaluer sans avoir réalisé une enquête. - Un petit nombre de maitres d'ouvrage ont une faible connaissance du contrat. - Certains considèrent qu'il y a un manque d'implication des élus en phase de mise en œuvre en lien avec la complexité des procédures et le manque d'information globale à destination des élus et nouveaux élus - Des difficultés de communication descendante en direction des collectivités

1 - Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs	
	A mi-parcours, la très grande majorité des actions présentait un niveau d'avancement de l'ordre de 50%. Il n'est pas possible de porter un jugement évaluatif.
Points forts	+ Engagement de l'ensemble des actions prévues

1 - Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs	
Points neutres ou à préciser	
Points faibles	- Les actions visant à sensibiliser le grand public aux corridors biologiques et les scolaires de primaire et de collège à la notion de corridors biologique n'ont pas été engagées côté suisse.

e Améliorer la qualité des eaux

ENJEUX INITIAUX

Au cours du CR1, les efforts ont été portés sur l'objectif prioritaire qui était à l'époque l'amélioration de la qualité de l'eau. Les actions en matière d'assainissement ont contribué à améliorer sensiblement la situation.

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 (données de 2018) indique une stabilité ou une amélioration pour les cours d'eau du territoire avec toutefois des pressions persistantes (l'Oudar, la Valserine, l'Annaz, le Lion et l'Allondon de leur confluence à la Suisse).

Il convient par conséquent de poursuivre l'amélioration de l'assainissement domestique collectif, d'encadrer l'assainissement non collectif et d'associer les acteurs industriels et agricoles pour favoriser les bonnes pratiques et limiter les pollutions diffuses toxiques et émergentes.

1 - Améliorer la gestion des eaux pluviales	
	Le bilan des actions QUA 1-1a et QUA 1-1 b est encourageant même si les travaux de l'action QUA 1-1a n'ont pas encore été réalisés. Aucun débordement observé après travaux depuis 2019 Les études menées en parallèle au contrat de rivière participeront à la réduction des risques de débordement (plan de zonage d'assainissement intercommunal en cours, inscription d'outils réglementaire sur la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ...).
Points forts	+ L'étude préalable aux travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales a été réalisée, les emplacements des futurs bassins réservés dans le PLUi. Cette action répond à un double objectif de protection de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation. + Actions complémentaires favorables hors CR2 : zonage d'assainissement des EP, outils réglementaires, intégration dans les annexes sanitaires, règlements d'urbanisme

1 - Améliorer la gestion des eaux pluviales	
Points neutres ou à préciser	-/+ Une étude hydraulique est à venir ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales. Les travaux de création d'un bassin de rétention ont commencé courant 2018 pour s'achever 2019. -/+ Un cahier des charges définissant les mesures de protection relatives au traitement, au confinement et à l'évacuation des eaux de chantiers lors des travaux a dû être rédigé courant 2019.
Points faibles	
2 - Lutter contre les pollutions d'origine domestique, notamment en temps de pluie	
	Le bilan de ce volet est mitigé. Les contrôles, suivis et travaux réalisés sur les équipements (STEP, réseaux, mise en conformité) par la Régie des Eaux Gessiennes participent à la lutte contre la dégradation de la qualité de l'eau et les résultats actuels sont encourageants (assainissement collectif). La quantité d'effluents déversés au milieu naturel consécutivement à des pluies a diminué de 10% entre 2017 et 2018. De plus, plusieurs km de réseaux ont été renouvelés (1200 km de réseau renouvelé en 2017) et des travaux de mise en séparatif se poursuivent. Si plusieurs stations restent surchargées hydrauliquement, des actions de réhabilitation des filières de traitements ont été réalisées et contribuent au maintien d'un taux de conformité de stations d'épuration très satisfaisant. Malgré cela, on constate la persistance de problèmes/dégradation de l'état chimique (Valserine, Annaz) et écologique (ruisseau de l'Oudar, Lion et Allondon de leur confluence à la Suisse, Allondon).
Points forts	+ Le programme de travaux pluriannuel de mise en séparatif de la Régie des Eaux Gessiennes est en cours. Ce programme découle du Schéma Directeur d'Assainissement validé en 2011 pour la partie sud du territoire. + Maintien ou amélioration du bon état qualitatif des masses d'eau souterraines + Amélioration des dispositifs d'assainissement (renouvellement des réseaux, amélioration du taux de conformité des STEP) + Amélioration/maintien du bon état écologique de la Versoix, du Ruisseau de la Fenières, de la Valserine, de l'Annaz, du Grand Journans, du ruisseau de l'Oudar, de l'Allemogne, de l'Allondon + Maintien du bon état chimique de la Versoix, du Ruisseau de la Fenières + Mise en place d'équipements de mesure sur les déversoirs d'orage

2 - Lutter contre les pollutions d'origine domestique, notamment en temps de pluie

Points neutres ou à préciser	-/+ Les études de faisabilité ont été rendues pour les stations d'épuration de Collonges et de Saint Jean de Gonville. Des travaux sont déjà en cours pour ce qui est de la station de Collonges. Les autres filières de traitements seront étudiées puis réhabilitées et/ou améliorées au cours de la seconde phase du contrat. -/+ Les travaux pour améliorer la qualité d'eau de l'Allondon sont en cours, un système d'épuration par lagunage sera mis en place. -/+ Une douzaine de chantiers de mise aux normes sont prévus. Ces dossiers avaient été déposés avant la décision de l'Agence de l'eau de ne plus subventionner ce type de travaux.
Points faibles	- Persistance de problèmes/dégradation de l'état chimique (Valserine, Annaz) et écologique (ruisseau de l'Oudar, Lion et Allondon de leur confluence à la Suisse, Allondon) - Rivières restant globalement en dessous de leur potentiel piscicole - Problématiques importantes liées aux étiages sévères en période estivale qui pourraient être aggravées par le changement climatique

3 - Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières

	Le bilan de ce volet est mitigé. Les évolutions constatées amènent à un bilan mitigé selon les cours d'eau. Si la qualité biologique et halieutique de la Valserine est globalement bonne et s'est maintenue sur la plupart des paramètres mesurés, l'analyse générale doit être nuancée compte tenu du manque de données sur le Lion, l'Annaz, l'Allemogne, le Grand Journans et la Versoix. Plusieurs actions prévues en phase 1 ont été reportées en phase 2.
Points forts	+ Maintien de la qualité biologique et halieutique de la Valserine + Inventaire et estimation de la dangerosité des décharges historiques du Pays de Gex réalisée
Points neutres ou à préciser	-/+ Evolution mitigée de l'Allondon -/+ Etude pour l'identification des rejets des bâtiments d'élevage dans le milieu naturel prévue pour 2020 non réalisée à ce jour -/+ Quelques actions de sensibilisation des propriétaires, entreprises et agriculteurs aux eaux pluviales et rejets polluants ont été réalisées, le guide de bonne pratique prévu courant 2020 est non réalisé à ce jour.
Points faibles	- Absence de données pour émettre un jugement sur le Lion, l'Annaz, l'Allemogne, le Grand Journans et la Versoix

f Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

ENJEUX INITIAUX

Malgré les actions positives menées dans le cadre du CR1, les acteurs ont constaté la poursuite de la dégradation de la qualité physique des milieux aquatiques (artificialisation des berges, banalisation des milieux). La principale cause évoquée est l'urbanisation.

L'objectif retenu pour le CR2 est de préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, berges) en assurant la continuité écologique et la qualité des habitats. Cela implique de mieux connaître les fonctionnalités des cours d'eau et le lien fait avec les ouvrages existants et la planification de l'urbanisation.

1 - Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et humides et garantir leur vocation	
	Le jugement évaluatif de ce volet est favorable. Les études préalables ont permis de connaître les enjeux. L'intégration des zones refuges pour la faune aquatique dans l'EBF permettra leur préservation sur le long terme grâce à une protection réglementaire.
Points forts	+ Cartographie des écoulements du réseau superficiel réalisé en concertation avec les communes et les partenaires locaux (AAPPMA, agriculteurs). Les données ont été transmises à la DDT pour expertise et validation en 2019. + Le travail d'identification des zones refuges (dites zones de préservation) pour la faune aquatique a été effectué en 2016, et un plan d'action a été élaboré. Ces zones pour la faune aquatique seront incluses dans l'EBF.
Points neutres ou à préciser	-/+ La cartographie des écoulements du réseau superficiel est en cours de validation par les services de l'Etat -/+ Les zones de préservation pour la faune aquatique seront incluses dans l'EBF et seront prises en compte par le PLUi et le SCoT.
Points faibles	

2 - Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	
	Si des opérations ont d'ores et déjà prévu d'améliorer la fonctionnalité de cours d'eau, de nombreuses actions sont encore en cours et ne permettent pas de porter un jugement évaluatif à ce stade.
Points forts	+ Les études préalables pour restaurer la continuité écologique le long des cours d'eau ont été réalisées : elles détaillent les aménagements à réaliser et les coûts et bénéfices associés. Des travaux seront engagés à partir de 2022. + Renforcement de la fonctionnalité aquatique entre le canal de Versoix et le Nant de Braille (CH) + Une chute d'eau infranchissable a été identifiée sur la Versoix (CH). En plus d'une connexion piscicole au canal de Versoix, des travaux de renaturation ont été réalisés sur le Nant de Braille. Le système de souches prévu a été mis en place. De plus, des niches d'érosion ont été créées rive gauche de l'Allondon à l'été 2018, dans le secteur des Granges. + Diversification de l'habitat sur l'Allondon (CH) + Amélioration des connaissances sur les peuplements piscicoles sur l'Allondon et la Versoix + Les travaux de renaturation sur des cours d'eau sur le canton de Genève, notamment sur la Versoix et l'Allondon ont tous été réalisés, à l'exception de ceux de l'aval du Brassu. + Les programmes pluriannuels de restauration et d'entretien (PPRE) de l'Oudar et la Versoix sont terminés, la mise en œuvre est effective dès 2019. De nouveaux cours d'eau ont été intégrés à cette fiche action et des PPRE réalisés. Ceux-ci sont en cours de mise en œuvre.
Points neutres ou à préciser	-/+ Nombreuses actions en cours, réalisées récemment ou à venir dont l'efficacité n'est pas évaluable -/+ Le suivi du peuplement piscicole sur la Versoix est en cours et continue. -/+ Les travaux de renaturation sur l'aval du Brassu ont été mis en pause en attendant la réalisation de RES-1-5bis (travaux de restauration du canal de Greny réalisé en 2019-2020)
Points faibles	- L'action pour préserver et restaurer les têtes de bassin-versant a été supprimée - Les actions visant à améliorer les fonctionnalités hydrauliques des cours d'eau et la lutte contre espèces exotiques envahissantes ont été repoussées en phase 2.

3- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des zones humides

?	- Toutes les actions étant prévues en phase 2, leur efficacité n'est pas évaluable
---	---

4 - Maîtriser le foncier lié aux milieux aquatiques

?	- Durant la première phase du contrat, les opportunités de maîtrise foncière qui se sont présentées ont été gérées dans le cadre d'actions spécifiques de ce contrat ou d'autres (contrats corridors notamment). L'action n'étant engagée qu'à 25% à mi-parcours, son efficacité n'est pas évaluable.
---	--

g Gérer la ressource en eau

ENJEUX INITIAUX

La question de la gestion quantitative de la ressource en eau avait été affichée de manière sommaire au CR1 (débits d'étiage des cours d'eau). Elle est aujourd'hui clairement prégnante sur ce territoire soumis à un fort développement et intéresse à la fois les eaux souterraines et de surface.

Le SDAGE 2016-2021 avait identifié les masses d'eau souterraines FRDG231 et FRDG 208 comme étant plus exposées aux problématiques de déséquilibres quantitatifs et à la protection de ressources majeures pour l'alimentation en eau potable. La marche à gravir pour atteindre le bon état des eaux sur ces paramètres était identifiée comme étant moyenne.

Le CR2 s'est fixé comme objectif de gérer de façon durable la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles sur le territoire, et en assurant une quantité d'eau suffisante pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau. L'enjeu est d'autant plus fort que le déficit structurel risque d'être accentué par le réchauffement climatique.

1 - Garantir le maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau

?	Nombre d'actions étant en cours ou non encore engagées à mi-parcours, il n'est pas possible de porter un jugement évaluatif.
Points forts	+ Amélioration en cours de la connaissance des débits dans les rivières (études), gel des prélèvements dans les eaux superficielles (PGRE) et recherche de solutions pour les réduire + Étude d'opportunité pour le réemploi des eaux usées traitées terminée à mi-parcours

1 - Garantir le maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau	
Points neutres ou à préciser	-/+ Les études sur les zones humides situées en tête de bassin versant, les biefs et la définition des débits biologiques sur certains rus ou rivières prévues en phase 2 sont encore en cours en 2022. -/+ Études sur les golfs et l'élevage équin en cours à mi-parcours. L'étude est désormais terminée mais le projet de charte doit être réalisé. -/+ Inventaire des bornes vertes sur le territoire en cours à mi-parcours. Il est prévu d'uniformiser leur gestion.
Points faibles	- Les volumes prélevés dans les cours d'eau sont faibles mais ne doivent pas être accentués, en raison des étiages sévères liés à la structure géologique des terrains et des conditions climatiques estivales (épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents). Les cours d'eau du territoire n'ont ainsi pas de marge prélèvements supplémentaires.
2 - Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Etude volumes prélevables	
	Malgré la réduction des volumes prélevés et une amélioration des rendements sur le Pays de Gex ces dernières années, il apparaît nécessaire de rechercher/mobiliser de nouvelles sources et de garantir une gestion des usages la plus économe possible. En effet, d'après les conclusions du SDAEP réalisé par la Régie des eaux Gessiennes en 2021, la ressource en eau potable du Pays de Gex arrive en limite de capacité. Les besoins en eau potable apparaissent supérieurs aux capacités actuelles de la ressource en eau.
Points forts	+ Le programme de travaux pluriannuel de la Régie des Eaux Gessiennes est en cours. Elle a repris le suivi de la recherche de fuites. + Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été élaboré et adopté en 2018.
Points neutres ou à préciser	-/+ Nombreuses actions en cours ou à venir dont les effets ne sont pas évaluables dont celle sur l'interconnexion des ressources en eau ou le développement de nouvelles ressources -/+ Les zones de sauvegarde établies seront inscrites au PLUi. Pour les DUP, l'avancement dépend des services de l'Etat.
Points faibles	- L'avancement des procédures DUP captage dépend des services de l'Etat.

3- Renforcer la métrologie sur le réseau superficiel

	Nombreuses actions en cours ou à venir dont les effets ne sont pas évaluable s
Points forts	+ Ressources humaines pour l'animation, le suivi et l'évaluation
Points neutres ou à préciser	-/+ Installation de sondes de mesures de débits et multi-paramètres sur les cours d'eau du territoire prévue en 2018 (réseau de sondes installé, paramétrage en cours de finalisation en 2022). -/+Nombreuses actions en cours ou à venir dont les effets ne sont pas évaluable
Points faibles	

h Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat

ENJEUX INITIAUX

A l'issue du CR1, les partenaires ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'information et la sensibilisation des élus, des usagers et de la population, dans un souci de pérennisation de la démarche menée grâce au contrat de rivière. L'objectif est également d'obtenir à terme l'appropriation des enjeux par chacun.

1 - Animer et piloter le Contrat de Rivières

	Au vu de l'avancement des actions à mi-parcours et du ressenti exprimé par les acteurs, la réalisation de ce volet apparaît satisfaisante.
Points forts	+ Animation et pilotage qui conviennent aux acteurs locaux + Une lettre d'information numérique (L'inf'eau) est éditée, avec déjà 11 numéros à mi-parcours.
Points neutres ou à préciser	-/+ Seules deux des trois conférences prévues sont maintenues. -/+ Les études finales nécessaires pour le programme d'évaluation et de suivi ont été définies à mi-parcours
Points faibles	

2 - Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives	
	A mi-parcours, les objectifs n'étaient pas atteints ni atteignable, aucune action concrète n'ayant été engagée. Le jugement évaluatif est défavorable.
Points forts	
Points neutres ou à préciser	
Points faibles	- si le développement d'un réseau de sentiers le long des cours d'eau reste d'actualité, aucun projet concret n'avait émergé. - Non aboutissement de la labellisation du Rhône en site RAMSAR
3- Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs	
	Au vu des actions engagées et programmées, le jugement évaluatif de ce volet est favorable.
Points forts	+ Diversité des actions et cibles + Des séances de sensibilisation des élus sont réalisées dans le cadre des actions CCVV48a et CCMPG 44. + La sensibilisation des personnels techniques s'est poursuivie via l'action CCMPG 46 en phase 2 + 6 animations pour le grand public ont été réalisées en 2016/2017 + 25 classes de primaires et 3 classes de collège ont bénéficié d'animations en 2016/2017. On cherche à développer la sensibilisation des collèges. + L'étude pour la prise de compétence GEMAPI a été conduite en partenariat avec le PNR HJ : la compétence GEMAPI est acquise depuis le 1er janvier 2018.
Points neutres ou à préciser	-/+ 3 animations/an pour le grand public étaient prévues en phase 2.
Points faibles	

IV.A.4. Efficience : les résultats sont-ils à la hauteur des moyens engagés ? ● ● ● ☁

Le bilan montre que :

- **pour le CCVV**, en fin de contrat, 82% des opérations ont été engagées et sont en cours ou réalisées. Toutefois, le taux de réalisation financière est bien inférieur aux prévisions budgétaires puisqu'à l'issue du contrat, 58% des sommes prévues ont été effectivement dépensées. Ce constat amène à la conclusion que **les coûts globaux ont été maîtrisés** ;

- globalement, le taux d'avancement moyen des actions sur l'ensemble du CUE est de 54%. Il est considéré comme satisfaisant après 2,5 ans de mise en œuvre du contrat :

- * **pour le CCMPG**, l'état d'avancement est de 41% à mi-parcours. Le taux de réalisation financière est de 45% à mi-parcours (FR) avec un fort engagement pour le volet TRA. Le montant total a baissé de 1 077 675 € TTC côté français et augmenté de 113 000 CHF côté suisse ;

- * **pour le CR2**, l'état d'avancement est de 66% à mi-parcours. Plus de la moitié des actions du contrat (58%) ont un taux d'avancement de 50% et plus à mi-parcours. Le taux de réalisation financière à mi-parcours (FR) est 35%. Le montant total évolue à la hausse (+8 375 365 € TTC côté français et +10 770 CHF côté suisse) notamment du fait de l'ajout d'actions à mi-parcours.

Par ailleurs, le bilan technico-financier présenté dans le module 3 a montré que **les moyens financiers étaient globalement adaptés** aux actions prévues, **sauf** :

- **certains volets se sont avérés plus coûteux que prévus** : aléas relatifs aux difficultés de modélisation du risque inondation, travaux de renouvellement des réseaux de distribution ...

L'ajout de nouvelles actions (9 pour le volet MIL et 5 pour le volet RES) et la réévaluation d'autres (notamment RES2-3 et VAL) expliquent également les variations de certaines enveloppes à la hausse ...

- **quelques actions ont, par contre, été moins coûteuses que prévues** (surestimation initiale), avec par exemple le réajustement des coûts prévisionnels de travaux au regard de la définition plus précise des interventions à mener ou encore d'optimisation des coûts, grâce à des mutualisations entre contrats corridors et des réalisations internes. Pour le volet QUA, le programme travaux conduit par la Régie des eaux gessiennes dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux unitaires a été réévalué à la baisse à mi-parcours.

Au global, il ressort que :

- **les bilans à mi-parcours restent importants** pour réévaluer les moyens et actions selon les « réalités » du terrain : ils permettent de valoriser les retours d'expériences et offrent des potentiels d'adaptation ;

- bien que l'on ne dispose pas d'un état final pour le CR2, **l'efficience du volet QUA apparaît moyenne** dans la mesure où les moyens investis n'ont pas toujours permis d'atteindre des résultats visibles d'un point de vue de la qualité de l'eau. Des problématiques restent non résolues : dysfonctionnements d'équipements d'assainissement, débordements fréquents (la Janvain en aval de Chevy), persistance de pollutions agricoles, solutions à trouver pour limiter les prélèvements dans les nappes d'accompagnements de certains cours d'eau, tels que l'Allondon ... Cette perception est néanmoins à tempérer au regard des résultats positifs constatés (module 1) grâce aux travaux d'assainissement et d'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Cela souligne les enjeux de cette évaluation et l'importance de communiquer sur ses résultats ;

- en ce qui concerne le volet RES, le bilan a également confirmé la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources car la ressource en eau actuelle apparaît en limite de capacité d'après le SDAEP réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes ;

- l'efficacité des actions en faveur des dispositifs de franchissements restent à confirmer au regard des résultats mitigés. Les premières analyses semblent démontrer que la fréquentation anthropique pourrait impacter la fonctionnalité de l'éco-pont qui a été réalisé. L'impact du projet d'écopont divise les acteurs locaux. Certains estiment que cet aménagement n'est pas suffisant pour garantir sur le long terme le déplacement des espèces et pour d'autres, cet aménagement participe à l'amélioration de la fonctionnalité écologique.

- certains coûts d'animation apparaissent élevés (notamment pour les mesures agri-environnementales) ;

- les sommes investies pour la réalisation de certains travaux paraissent importantes par rapport aux résultats perceptibles qui sont perçus comme mitigés. Les données disponibles ne permettent pas d'infirmer ou de confirmer cette perception.

Pour certains partenaires et les collectivités, **les moyens humains sont efficaces**, voire certains considèrent que des moyens supplémentaires seraient utiles. Dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel outil, il sera utile de faire le point sur les moyens humains à mettre en œuvre pour l'animation de l'outil d'une part, notamment sur la mise en œuvre de la communication.

IV.A.5. Durabilité : les résultats du contrat s'inscrivent-ils dans la durée ?



Des actions inscrites dans la durée ● ● ●

Les actions entreprises dans le cadre des contrats environnementaux sont inscrites dans la durée et incitent à poursuivre la démarche de gestion de l'eau et des continuités écologiques à l'échelle du territoire.

En effet, un certain nombre d'études ont été réalisées, afin d'améliorer le niveau de connaissance et d'élaborer un programme d'actions, par exemple l'étude de définition des espaces de mobilité des cours d'eau ou la définition des corridors stratégiques qui se traduit par leur inscription dans les documents d'urbanisme. Certaines études ont permis d'affiner les mesures à mettre en place pour des interventions adaptées (plans de gestion) tandis que d'autres ont révélé la non pertinence de certains travaux et ont amené à abandonner certaines actions. Il y a donc une nécessité de poursuivre pour **donner suite aux études réalisées**.

Les actions réalisées ont été conçues avec une vision sur le **long terme** :

- la dynamique territoriale a favorisé l'engagement de Pays de Gex agglomération dans l'élaboration du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations en cours). Notons que cet outil a pour objectif de mettre en œuvre le volet Prévention des Inondations du Schéma directeur GeMAPI validé par les élus de Pays de Gex agglomération en 2020 ;

- le Plan de Gestion de la Ressource en Eau adopté en 2018 et l'interconnexion des différentes ressources en eau du Pays de Gex doivent permettre une gestion durable de la ressource quantitative ;

- la sensibilisation et la concertation mises en œuvre visent à favoriser l'appropriation et la durabilité des actions portées par les contrats et permettront d'initier un changement des pratiques.

De plus, certaines actions engagées n'ont pas pu être terminées, du fait de la durée des contrats et des objectifs variés et ambitieux ; il y a donc une nécessité de poursuivre la dynamique engagée pour **mener les programmes d'actions à leur terme**.

Enfin, si le temps de réponse après travaux des milieux aquatiques et naturels peut limiter la visibilité immédiate de l'impact des actions réalisées, les perspectives d'impact à plus long terme des actions sur la qualité et la quantité de l'eau comme sur les continuités écologiques les inscrivent également dans la durée.

Une volonté locale de poursuivre la démarche ● ● ●

Les entretiens réalisés ont mis en évidence que l'ensemble des acteurs du territoire, maîtres d'ouvrage et partenaires, sont :

- **conscients des enjeux** persistants sur le territoire, qui justifient et même rendent indispensable la poursuite de la démarche ;
- **globalement satisfaits** des démarches mises en œuvre et des actions entreprises dans ce cadre ;
- **volontaires** pour poursuivre les contrats environnementaux ou pour mettre en œuvre une nouvelle procédure, à définir, pour poursuivre les actions commencées et traiter de nouveaux projets émergents.

Les acteurs s'accordent pour dire que **les contrats environnementaux constituaient une étape** qui doit avoir une suite pour poursuivre la dynamique engagée, pour donner un cadre, des objectifs et des priorités en matière de gestion de l'eau et des continuités écologiques sur plusieurs années et pour apporter les financements nécessaires. La persistance des enjeux constatée à l'aune du bilan final du CCVV et du bilan à mi-parcours du CUE confirme la nécessité de poursuivre les efforts.

Les recommandations formulées dans le module 5 permettront de définir les enjeux, conditions et outils adaptés à la poursuite, souhaitée et souhaitable, de la démarche de gestion de l'eau et des continuités écologiques à l'échelle du Pays de Gex.

Des moyens techniques, humains et financiers à pérenniser ● ● ●

La mise en œuvre d'un nouveau programme sera avant tout dépendant des montants financiers mobilisables. La capacité financière des collectivités maîtres d'ouvrage et des partenaires risque d'être moindre à l'avenir et pose la question de la pérennisation des actions.

Concernant les moyens humains et techniques, la pérennisation et le confortement de l'équipe qui assure le portage et l'animation des contrats est en enjeu très fort compte tenu des manques identifiés dans les démarches en cours et des évolutions à prévoir ou survenues, avec notamment la prise de la compétence GEMAPI par les EPCI le 1er janvier 2018.

L'amélioration des outils de suivi est également un enjeu très fort.

Une stratégie globale sur le long terme qui doit continuer à être développée ● ● ●

Il apparaît, pour certains acteurs, que les contrats environnementaux auraient pu être plus ciblés, en se concentrant sur les « points noirs » et les priorités environnementales.

Dans cette optique, une vision stratégique et une orientation collective sur le long terme sont à développer sur le territoire de façon plus poussée, dans la continuité des démarches déjà engagées, avec notamment une meilleure priorisation des interventions, pour faire « moins et mieux » et concentrer les efforts sur les enjeux prioritaires et éviter le « saupoudrage » des interventions.

La communication devra être renforcée afin de mieux accompagner et « emporter » le plus grand nombre dans la dynamique, faire prendre conscience des enjeux et valoriser les réalisations.

IV.A. LES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES



IV.A.1. Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes ?

Le pilotage des contrats environnementaux, tant dans leur animation que dans leur mise en œuvre, est assuré par différentes instances présentées dans la partie fonctionnement du module 3.

a Un pilotage politique collégial et partenarial

On entend par pilotage politique la participation et la conduite des démarches par les élus des structures porteuses et d'animation.

Une instance représentative

L'élaboration, le suivi et les décisions collégiales des contrats environnementaux sont assurés par le Comité de pilotage, organe de concertation officielle composé des représentants des parties prenantes. Cette instance a été mobilisée régulièrement pendant l'élaboration et la mise en œuvre des Contrats (respect d'une réunion par an annoncée malgré le grand nombre de représentants à réunir). Son existence est bien connue et reconnue par les acteurs locaux qui considèrent que le portage prend bien en compte la diversité des partenaires et permet un retour riche et complet grâce aux outils de gouvernance et à la mise en œuvre institutionnelle (comités de pilotage et comptes-rendus, bilan annuel des actions réalisées et programmées). Les diverses parties prenantes apportent chacune une contribution à la hauteur de leurs compétences : la vision stratégique et politique des élus, les compétences techniques des maîtres d'ouvrages, les financements des partenaires institutionnels.

Le comité de pilotage offre la possibilité de s'exprimer, d'être informé et d'avoir des échanges directs avec les autres parties prenantes et permet leur association aux décisions.

La stabilité des taux de participation atteste de l'adhésion des acteurs à cette instance : certains ont toutefois exprimé le sentiment d'une forte représentativité des associations dans les décisions.

De l'analyse des comptes-rendus, il ressort que ce ressenti est sans doute lié à des décalages dans les taux de participation des acteurs.

Un pilotage fort, impulsé et soutenu par la CAPG

Côté français, la puissance politique de la CAPG, ses moyens financiers importants favorisant son autonomie, le volontarisme de la collectivité ... sont identifiés comme des atouts.

Elle offre un cadre d'action adapté grâce à ses compétences élargies sur les questions de gestion de l'eau, et désormais de la GEMAPI, favorisant la complémentarité et la cohérence des actions.

Elle permet aussi une mutualisation de l'expertise et de l'ingénierie, et assure la cohérence et les complémentarités avec ses autres champs d'intervention, l'articulation avec les outils et actions menées à l'échelle du territoire (ex prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, schéma de gestion des Eaux pluviales et préservation des milieux aquatiques ...).

Un besoin exprimé de plus d'opérationnalité et de simplification

L'existence de 3 contrats environnementaux, leur caractère transfrontalier, la diversité des thématiques traitées et leur technicité ont été soulignés comme des éléments rendant complexe la lisibilité des démarches et leur diffusion au plus grand nombre.

Le besoin d'une plus grande dimension pratique/de terrain et d'une meilleure valorisation des réalisations au travers de retours d'expériences a été exprimé. Une sensibilisation/formation des élus a également été proposée pour favoriser leur implication (notamment en phase de mise en œuvre).

b Un pilotage technique et une qualité de travail reconnus

L'équipe d'animation, véritable atout pour les démarches

L'ensemble des acteurs souligne la qualité et l'efficacité de travail administratif et technique de l'équipe d'animation. Le professionnalisme et la qualité des travaux conduits est reconnu par l'ensemble des acteurs.

Le travail est conduit avec dynamisme, efficacité et pragmatisme, rigueur et clarté dans les dossiers malgré leur complexité.

L'équipe technique constitue de par sa durabilité, sa technicité et son dynamisme, la force des contrats et contribue à leur réussite. La présence d'une équipe compétente permet d'avoir une certaine autonomie, une souplesse et une réactivité par rapport aux actions à conduire sur le terrain. Elle tisse des relations solides de confiance entre la structure porteuse et ses partenaires.

Le confortement progressif de l'équipe, en nombre comme en compétence, est un vrai plus.

Des compétences qui ont permis d'assumer en interne des réalisations et qui sont peut-être sous-exploitées

L'équipe technique a pris en charge la mise en œuvre de certains travaux ou actions, notamment en matière de sensibilisation. Ces réalisations et les réussites qui y sont associés ont conféré à la CAPG un savoir-faire technique important et adapté aux spécificités des enjeux du territoire. Ceci ouvre des perspectives du point de vue du pilotage d'une prochaine démarche.

Les compétences techniques solides de l'équipe ont sans doute été parfois sous-exploitées (le travail administratif et d'animation étant très consommateur de temps) et mériteraient d'être davantage valorisées en interne. L'équipe technique a su concilier l'animation des contrats et sa mise en œuvre avec un grand professionnalisme, leur donnant un caractère opérationnel avec des réalisations exemplaires sur des sujets complexes, difficiles à mettre en œuvre techniquement et humainement (notamment lorsque cela touche à du foncier privé).

c Un fonctionnement interne efficace

Des outils adaptés

Les contrats (de rivière et corridors) sont pertinents en tant qu'outils opérationnels. Ils se sont avérés tout à fait adaptés pour :

- engager des travaux conséquents (notamment assainissement, eau potable mais aussi ouvrages de franchissement) en bénéficiant des subventions des différents partenaires ;
- porter l'échelle de la réflexion au niveau transfrontalier, ce qui est pertinent pour la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la gestion globale de la ressource en eau et la préservation des continuités écologiques ;
- encourager la prise de conscience des enjeux, des interactions entre l'amont et l'aval, la France et la Suisse, et valoriser l'approche globale ;

- donner aux structures porteuses et aux partenaires un fil conducteur global et complet, pour agir sur la diversité des thématiques du territoire.

Des instances diversifiées

Au-delà des instances décisionnelles, la mise en place de commissions thématiques et/ou géographiques, de comités de sites, visites techniques ... ont permis de réunir des acteurs autour de sujets plus techniques et recentrés.

Des réunions publiques, réunions des propriétaires, en communes, réunions d'information ... ont également été réalisées afin de favoriser la participation du plus grand nombre.

Des conditions de préparation et de mise en œuvre favorables

Les programmes comportent de nombreuses études qui, outre l'amélioration de la connaissance des enjeux, ont permis de confirmer ou d'informer la pertinence de certaines opérations et d'optimiser les engagements financiers.

La construction des fiches actions a été réalisée dans le cadre de groupes de travail réunissant des acteurs en fonction de leurs compétences (partenaires techniques), d'une maîtrise d'ouvrage déjà assurée.

L'appui administratif et financier est jugé pertinent par nombre d'acteurs, avec un bon suivi des actions et une information régulière des élus et partenaires.

Si des phases de ralentissements liées à des restructurations de postes/services ont été constatées, l'impact est toutefois resté plutôt modéré côté français.

Une capacité d'adaptation et de souplesse dans la programmation

Les évolutions, parfois sensibles, des programmes des divers contrats démontrent toute l'utilité des outils de suivi et des bilans à mi-parcours.

Elle montre enfin la souplesse dont les partenaires et la CAPG ont su faire preuve dans la conduite des contrats, réorientant certains budgets ou certaines priorités pour intégrer des paramètres non forcément appréhendés au départ (blocage foncier, désengagement d'un maître d'ouvrage, réduction d'un financement ...).

L'implication des maîtres d'ouvrage a été renforcée par l'intégration à mi-parcours de nouveaux : Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) sur les actions CCMPG n°11 et n°24, Fédération Départementale de la Pêche de l'Ain sur les actions MIL 2-2a et b, Régie des eaux gessiennes pour les actions Eau & assainissement ...

Une complexification liée au caractère transfrontalier

Bien que disposant d'outils de suivi (technique et financier) identiques, le caractère transfrontalier de certaines actions rend plus difficile le suivi et la comparaison :

- les financements n'étant pas prévus avec la même monnaie ;
- les outils étant franco-français, les obligations de suivi ne concernent que la France et certains indicateurs/tableaux de bord ont été difficiles à obtenir.

Tout cela rend plus délicate la formalisation des résultats et multiplie les analyses.

d Tous les acteurs ont été associés et se sont impliqués

Une implication dans la durée

Globalement, l'implication des acteurs reste soutenue dans l'expression et dans la durée, et ce à toutes les phases de mise en œuvre. Des différences de perception sont toutefois exprimées, sans doute en lien également avec le rôle de chacune des parties prenantes. L'implication des élus en phase de programmation, et donc décisionnelle, est reconnue, tandis que d'aucun ont eu le sentiment qu'ils étaient moins impliqués en phase opérationnelle. Dans le même temps, c'est bien en phase de préparation que leur rôle politique a le plus à s'exprimer, la phase de mise en œuvre relevant plus de compétences techniques. Sans doute une clarification des fonctions et attendus de chacun, à toutes les phases de mise en œuvre, permettrait-elle d'éviter certaines incompréhensions.

Une participation active des partenaires institutionnels

Les partenaires techniques et financiers ont été activement associés à l'élaboration des contrats et au suivi des études et travaux. Les bonnes relations entre la CAPG et les partenaires, ainsi que la qualité et l'efficacité reconnues du travail de l'équipe d'animation, ont motivé les parties prenantes à suivre activement les démarches et à mobiliser, dans la mesure de leurs possibilités, les financements adaptés.

Des difficultés pour impliquer les communes

Un manque général d'implication des communes est ressenti par les acteurs locaux, en partie lié à un déficit de communication descendante de l'échelle communautaire à communale. Les élus ont ainsi soulevé leur difficulté à fédérer/communiquer autour des contrats dans les instances communales. L'appropriation dans les communes est difficile (documents lourds, sujets ardu, nécessité de simplification). Une contrainte supplémentaire peut être liée au renouvellement de certains élus et à leur difficulté à entrer dans des démarches aussi complexes sans autre accompagnement. Cela peut influencer le niveau de motivation des parties prenantes.



Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes ?

Les contrats environnementaux ont bénéficié d'un portage politique fort qui a favorisé l'adhésion des parties prenantes et l'avancement des démarches. Pays de Gex Agglo est perçue comme une structure dynamique qui a bien assuré ses rôles de gestion administrative et financière et de suivi des actions et a permis de faire avancer les contrats. La puissance politique, ses moyens financiers importants favorisant son autonomie, le volontarisme de la collectivité ... sont des atouts.

Globalement, le dialogue avec les partenaires, la concertation mais aussi la communication autour du contrat ont pu pâtir d'un manque de ressources humaines, l'équipe technique n'ayant été confortée que progressivement. La complexité des démarches et la technicité des sujets traités nécessitent une plus grande pédagogie et une approche pragmatique.

La dynamique collective devrait être renforcée en tant qu'élément central de la future démarche : la fonction médiatrice de la CAPG est la clef d'une gouvernance équilibrée de la gestion des cours d'eau et des continuités écologiques. Il s'agit de la refonder sur la base des enjeux actuels, identifiés de manière collective : stratégie clairement définie, resserrée et hiérarchisée, ce qui a probablement manqué au cours de la mise en œuvre des contrats.

La question de la participation et de l'appropriation des démarches concerne différents niveaux : le niveau politique, celui des acteurs et celui de la population (cf question 2). Une réflexion est à avoir concernant leur articulation dans le cadre de cette stratégie.



IV.A.2. Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ?

a Des études préalables indispensables

On note, au démarrage des contrats, une hétérogénéité des connaissances (certains sites ou groupes étant mieux connus que d'autres) et un manque de connaissances sur le déplacement des espèces et leur utilisation de l'espace. La problématique des cours d'eau et des milieux aquatiques, qui a bénéficié de l'expérience du 1^{er} contrat de rivières, était mieux appréhendée par les acteurs locaux.

Des analyses ciblées

Des objectifs particuliers d'acquisition de connaissances ont été fixés pour affiner les enjeux du territoire. Les démarches engagées ont ainsi bénéficié :

- d'études plurielles : description et cartographie à l'échelle parcellaire des continuités écologiques, inventaire des zones relais, suivi d'individus (chauves-souris) ;
- à des échelles plurielles : plans de gestion et diagnostics préalables aux travaux améliorent les connaissances de manière sectorielle, études à large échelle dans le cadre des documents d'urbanisme, MAEC, de l'évaluation des contrats permettent d'avoir une connaissance globale des enjeux ...
- des actions complémentaires ont contribué à la connaissance des enjeux : diagnostics et suivis dans le cadre de travaux de gestion ou de restauration, suivi et évaluation ...

Constituant le préalable à la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions, les études sont globalement marquées par un taux de réalisation important.

L'enveloppe financière dédiée à l'acquisition de connaissance varie selon les démarches (de 2 à 10% de l'enveloppe totale).

Des investissements utiles permettant d'optimiser les interventions

Pour certains acteurs, le manque de connaissance induit de fait un manque d'implication des élus et des communes. Aussi les études ont-elles favorisé la prise de conscience de certains enjeux.

On notera également que certaines études ont permis d'infirmer la nécessité/pertinence de certaines interventions, contribuant ainsi à justifier et optimiser les investissements en termes de travaux.

b Des enjeux reconnus et partagés

Une bonne connaissance des démarches

On note une bonne connaissance globale des contrats : les parties prenantes connaissent les outils « contrat de rivières » et « contrat corridors/ vert&bleu », leurs objectifs et leurs périmètres de façon globale.

En ce qui concerne les acteurs et partenaires, ceux qui ont suivi les démarches depuis le début possèdent une très bonne connaissance des enjeux et des objectifs ainsi qu'une vision globale des actions, études et ainsi une connaissance très transversale des enjeux.

L'implication, en cours, voire en fin de contrat, a limité la transmission d'informations (pertes de l'historique) et l'appropriation des enjeux, d'autant que la technicité des sujets complique leur bonne compréhension. La crise sanitaire liée à la COVID a pu accentuer le problème, ralentissant la dynamique.

Des enjeux et objectifs globalement partagés

Les élus partagent à l'unanimité les enjeux et objectifs des démarches et sont globalement satisfaits de l'équilibre territorial des actions (prévues, programmées, réalisées), qui leur apparaît en adéquation avec les enjeux identifiés lors de la préparation de chaque contrat.

Les avis sont plus partagés du côté des partenaires. En effet, pour certains d'entre eux, les objectifs en lien avec la préservation/restauration des milieux aquatiques et humides et des corridors, ainsi que la communication, l'information et la sensibilisation n'étaient pas assez ambitieux ou trop flous. Des décalages ont aussi été parfois constatés entre le contenu de certaines fiches et la réalité du terrain.

Une communication et des échanges qui ont permis de « voir et gérer le territoire autrement »

La communication interne en direction des élus semble avoir eu des effets positifs puisque la majorité d'entre eux estiment « être suffisamment bien informés » sur les contrats et les actions.

Cette diffusion de l'information semble toutefois être restée à l'échelle des personnes impliquées dans les instances et/ou dans la mise en œuvre des actions : un déficit de communication descendante à l'échelle communale a en effet été relevé.

Un manque de priorisation des enjeux

Pour certains acteurs, les enjeux ont été bien ciblés lors du démarrage des contrats environnementaux mais ils constatent aujourd'hui un manque de priorisation dans les actions qui ne sont pas toujours en adéquation avec les enjeux environnementaux initiaux.

D'autres soulignent le niveau de connaissance très hétérogène entre les acteurs (élus et partenaires) qui peut ainsi nuire à la bonne appropriation des enjeux des contrats environnementaux.

c Une valorisation des connaissances à améliorer

Des outils variés et nombreux ...

Pour l'ensemble des acteurs, l'information et la sensibilisation autour de la mise en œuvre des 3 contrats environnementaux (enjeux, objectifs, travaux) sont capitales.

Ils saluent la mise en œuvre d'outils nombreux et variés (animations scolaires, formations des agents communaux, chantiers citoyens, sensibilisation des riverains, sorties pédagogiques, site internet, brochures,) qui permettent de relayer les informations auprès de différents publics et ainsi de faire connaître les enjeux du territoire.

Les actions « ANI » et « VAL » des contrats corridors et du contrat de rivières sont dédiées à cet objectif.

Des actions intéressantes pour les scolaires et les élus

Les actions de communication/information à destination des scolaires (primaires/collèges) sont unanimement jugées pertinentes et utiles. Elles devront, le cas échéant, tirer les leçons des difficultés de mise en œuvre rencontrées (coordination complexe avec les collèges (FR) et entre les professeurs pour dégager des plages horaires adaptées, turnover important des enseignants générant un besoin permanent de communiquer sur l'existence des animations et de leur contenu) pour être optimisées.

Les formations à destination des élus apparaissent également fondamentales. Pour autant, la technicité des démarches implique un effort plus important pour une meilleure appréhension des enjeux du territoire par les élus. Il conviendra aussi de lever les difficultés d'organisation pour trouver des dates communes entre les élus (agendas très chargés, contraintes des sorties terrain (de jour, températures clémentes, en semaine ...).

Une communication insuffisante pour le grand public

Malgré les nombreux outils de communication et informations mobilisés, les acteurs s'entendent pour dire que le niveau de sensibilisation, d'information et de compréhension des démarches/enjeux par le grand public n'est pas suffisant. L'information n'apparaît pas assez accessible ni assez vulgarisée.

Une plus grande sensibilisation et formation est attendue à destination des élus. Une vigilance particulière doit être portée en cas de renouvellement des équipes pour qu'ils puissent s'approprier les démarches.

Viser une meilleure efficacité

Il convient de revoir les modalités de communication pour les rendre plus efficaces. Il reste encore un travail important à réaliser sur la manière de communiquer pour renforcer la connaissance, le niveau d'implication et d'appropriation des élus et du grand public sur les sujets traités dans les 3 contrats environnementaux.

La question est posée de l'opportunité de concentrer la communication et l'information sur des actions phares plutôt que sur plusieurs actions. Les réseaux sociaux pourraient constituer des vecteurs intéressants pour le grand public.

Les animations terrain sont plébiscitées et apparaissent très pertinentes pour améliorer la compréhension et la sensibilisation et mieux valoriser les bénéfices des démarches *in situ*.

Il convient également de trouver des sujets porteurs pour susciter l'adhésion des publics visés. A titre d'exemple, malgré une communication préalable, la mise en place de chantiers participatifs n'a pas été reconduite au vu du désintérêt du public. Des sujets comme celui de la pollution lumineuse ont été mis en avant.

L'organisation d'un plan de communication paraît nécessaire afin de sensibiliser davantage les acteurs locaux/les habitants. La question de la création d'un poste d'animation sur la communication est posée.



Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ?

Si les objectifs et enjeux sont largement partagés par les acteurs, le niveau de connaissance, tant sur les démarches que sur les actions, apparaît insuffisant et très hétérogène, impactant directement le niveau d'implication et d'intérêt.

Les deux principaux éléments mis en avant pour expliquer ce niveau d'appropriation et d'implication aléatoire sont liés : à la complexité des démarches et à la manière de communiquer et de sensibiliser.

Les actions des contrats environnementaux ont contribué à améliorer le niveau de connaissances sur le déplacement des espèces, les obstacles et points de conflits, sur les milieux aquatiques à travers la réalisation d'études plurielles.

Des outils de communication nombreux et variés prévus dans les divers contrats. Pour autant, les acteurs locaux constatent un manque de vulgarisation des 3 démarches et une compréhension encore insuffisante des enjeux du territoire, notamment de la part des élus et du grand public.

Il reste encore un travail important à réaliser sur la manière de communiquer pour renforcer la connaissance, le niveau d'implication et d'appropriation des élus et du grand public sur les sujets traités dans les 3 contrats environnementaux. Il convient de revoir les modalités de communication pour les rendre plus efficaces et de réfléchir à un plan de communication stratégique pour l'avenir.

Une réflexion est également portée sur la nécessité de conforter et de renforcer les animations terrain qui apparaissent très pertinentes pour améliorer la compréhension et la sensibilisation et mieux valoriser les bénéfices des démarches *in situ*. La question de la création d'un poste d'animation sur la communication est posée.



IV.A.3. Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques « eau » et « TVB » et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ?

a Une bonne articulation des démarches

Au travers des instances de décision et de travail

D'un point de vue formel, les 3 contrats ont la même structuration du pilotage politique et technique. Les rôles des diverses instances sont les mêmes pour les 3 démarches.

Si les contrats environnementaux ont chacun leurs instances décisionnelles, leur composition, cela favorise la connaissance des diverses procédures ainsi que la cohérence des démarches et le partage des retours d'expérience.

Les instances de travail sont également partagées et coordonnées avec les autres compétences de la CAPG (commission Eau et Environnement jusqu'à la création de la Régie des eaux gessiennes, comités de pilotage « Actions »).

Une équipe technique partagée

Côté français, pour mettre en œuvre sa politique environnementale sur les milieux naturels notamment, la CAPG s'est dotée d'un service Gestion des Milieux Naturels (GMN) au sein du Pôle Environnement. 1 personne est dédiée au pilotage et à la mise en œuvre des 3 contrats.

L'intégration d'1 ETP Technicien(ne) rivières et d'1 ETP Technicien(ne) « milieux naturels » conforte l'approche globale des enjeux des démarches. D'autres postes, non dédiés à l'animation des contrats, contribuent à la mise en œuvre des actions en matière de gestion des eaux pluviales, de GEMAPI, d'éducation et de valorisation.

Il n'y a toutefois pas eu de mutualisation des moyens côté suisse. Des problèmes de coordination ont été soulignés côté suisse entre DGE-Eau et Biodiversité pour le canton de Vaud.

Il est également regretté qu'aucune nouvelle collaboration entre Genève et la France ne soit intervenue depuis les contrats environnementaux.

Des outils harmonisés

Les 3 procédures font l'objet d'un suivi technique et financier s'appuyant sur des tableaux de bord semblables, qui ont notamment montré leur utilité lors des bilans à mi-parcours (obligation contractuelle côté français), permettant des réajustements parfois conséquents.

Ces outils sont également valorisés tout au long de la mise en œuvre des contrats pour la présentation de l'avancement et des actions à venir aux comités de pilotage.

Pour autant, plusieurs partenaires ont insisté sur le fait que les suivis étaient différents entre la France et la Suisse. Ce décalage entraîne selon eux des problématiques dans la formalisation des résultats,

Des périmètres complémentaires

Les périmètres des 3 démarches présentent une complémentarité physique pour ce qui est de 2 contrats corridors, et le contrat de rivière englobe l'ensemble : au final, les périmètres des 3 démarches permettent de prendre en compte la dimension fonctionnelle des écosystèmes et des ressources en eau, en s'affranchissant des limites administratives, et favorisent une approche cohérente. Ils sont également cohérents avec les autres contrats environnementaux concernant le territoire : autres contrats corridors, contrat Rivière Sauvage porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura ...

b Une synergie des programmes

Entre eux ...

Le contenu des contrats montre une bonne synergie entre les démarches, avec de nombreux objectifs communs et une complémentarité au niveau des milieux concernés (terrestres/humides/aquatiques). Les objectifs convergent et les programmes prévoient des actions complémentaires qui s'améliorent respectivement en privilégiant une approche globale « eau/TVB ».

Toutefois, selon certains acteurs, la démultiplication des contrats entraîne une dispersion des enjeux et priorités définis pour chacun.

... et avec les documents cadres

En théorie, les actions des contrats s'articulent également avec les autres démarches de gestion et de planification qui concernent le territoire. Certaines actions des contrats environnementaux ont des interactions directes avec certains programmes de planification, de gestion des inondations (ex. réservation des bassins de gestion des eaux pluviales dans le PLUi, programmation dans le cadre du PAPI à venir). Les objectifs des contrats environnementaux sont parfaitement cohérents avec ceux du SRADDET (ex SRCE) et du SDAGE.

Une articulation à développer avec l'aménagement du territoire et les politiques agricoles

Les liens des contrats environnementaux avec les documents de planification sont étroits et doivent permettre d'assurer la cohérence des différents enjeux et résultats. Cela se traduit par exemple par la transcription de l'espace réservé aux cours d'eau, des corridors stratégiques ou encore de la cartographie du réseau hydrique dans les documents de planification.

Dans la pratique, certaines parties prenantes considèrent que certains choix opérés en matière d'aménagement, au travers notamment des documents d'urbanisme, n'apparaissent pas comme cohérents avec les enjeux des contrats environnementaux.

Les acteurs locaux ont également regretté que, pour les actions MAEC, seule la trame verte ait été prise en compte : les actions se sont limitées aux bandes enherbées le long des parcelles en culture et à l'aide à l'entretien des haies. Le territoire du Pays de Gex n'était pas éligible aux mesures répondant à l'enjeu « eau ».

Une synergie à renforcer avec la population

L'un des critères de réussite des contrats, au-delà des actions qu'ils portent directement, est de soutenir une modification globale et durable du rapport des usagers aux cours d'eau et aux continuités écologiques, à la fois en termes de perception et de pratiques. Néanmoins, certains projets d'aménagement impactant encore les enjeux du territoire se réalisent encore pour des critères économiques ou de sécurité.

Pour certains acteurs, l'amélioration des pratiques et la prise de conscience des enjeux constituent des enjeux forts de la future démarche. Les volontés de confortement de la sensibilisation et de la formation devraient y contribuer. Le grand public et les élus sont des cibles prioritaires.

c Des démarches facteurs de solidarité

Une vision globale et transversale sur le territoire

La plupart des maîtres d'ouvrage locaux reconnaissent l'intérêt des contrats pour initier une vision partagée et transversale de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques sur le territoire. Ils ont donné une vision globale des enjeux et ont permis de travailler sur plusieurs thèmes à la fois.

Certains s'accordent pour dire que les contrats ont pu changer leur vision des choses et leur apporter une connaissance et une sensibilisation aux enjeux de l'eau et/ou des trames verte et bleue. La réunion des acteurs autour des démarches permet une certaine solidarité et la sensation d'un effort global.

Les contrats ont fait prendre conscience que, pour des enjeux tels que l'assainissement, mais aussi la gestion quantitative des ressources en eau, les communes sont interdépendantes et qu'une approche supracommunale est indispensable.

Un manque de synergie et de coordination entre les partenaires techniques Franco-Suisse a toutefois été soulevée par certains acteurs.

L'émergence d'une solidarité

Les contrats permettent de concilier, et d'uniformiser, à une échelle cohérente, les enjeux des acteurs aux différentes échelles.

Plusieurs actions ont été articulées entre les programmes (ex : REG5 du CCVV articulée avec REG2 du CCMPG, TRA80 du CCVV abandonnée et basculée dans le CR2 au regard des objectifs à visée majoritairement de rétention des eaux pluviales).

Le nombre d'actions transfrontalières est plus important pour le CCVV (45% contre environ 30% pour CCMPG et 2% pour le CR2).

... et d'une dynamique territoriale ?

La plupart des acteurs interrogés considèrent qu'il existe désormais une dynamique pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques sur le territoire.

A noter néanmoins que quelques maîtres d'ouvrage pensent qu'il n'y a pas de dynamique, ou qu'elle existait déjà auparavant, et que les contrats n'ont pas joué de rôle particulier dans ce domaine.

Peu d'échanges horizontaux entre maîtres d'ouvrages

Lorsqu'on les interroge sur leur niveau de connaissance des actions des autres maîtres d'ouvrages du territoire, les collectivités indiquent qu'elles connaissent plus ou moins l'action des communes voisines, sans plus. Néanmoins, il s'agit davantage d'un constat que d'une véritable attente de changement sur cet aspect, d'une part par manque de temps à y consacrer, et d'autre part car elles se reposent sur la cellule d'animation pour assurer le lien.



Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques "eau" et "TVB" et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ?

A l'aune des données de contexte collectées et analysées et des ressentis exprimés, il apparaît que les acteurs s'entendent sur le fait que les démarches ont permis l'émergence d'une certaine solidarité territoriale et de fédérer les acteurs autour de problématiques communes. Au niveau transfrontalier, les contrats ont eu un vrai intérêt de projet commun.

Cet engagement conjoint est réfléchi dans une logique plus étendue, et est donc plus efficace et plus efficiente. Il permet par ailleurs une mutualisation de l'ingénierie. Celle-ci permet de mieux gérer et aménager les rivières et les continuités écologiques dans un but environnemental : le territoire est considéré dans sa totalité et il en va de même pour la faune et la flore qu'il accueille.

Il permet par ailleurs d'instaurer un dialogue entre les parties prenantes, dont les objectifs peuvent parfois être convergents, mais aussi divergents. Le fait de travailler ensemble, autour d'un projet commun, permet à chacun de prendre conscience des attentes, mais aussi des besoins des autres.

La plus-value du contrat unique est partagée, tant en ce qui concerne la simplification et la lisibilité des démarches que l'articulation des politiques « eau » et « TVB ».

Des efforts restent toutefois à faire pour faire diffuser cette solidarité au-delà des seules parties prenantes, afin notamment de plus impliquer les élus communaux et le grand public... Il s'agit, par ce biais, de renforcer l'appartenance territoriale.



IV.A.4. Les contrats territoriaux ont-ils permis d'atteindre les résultats et les effets escomptés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et la fonctionnalité du territoire ?

a Des objectifs et des programmes d'actions pertinent

Une bonne adéquation aux enjeux

Globalement, les objectifs et les actions des contrats sont jugés pertinents et adaptés aux enjeux du territoire. Ils permettent de cadrer les thématiques à traiter au regard des enjeux du territoire.

Certains acteurs ont toutefois souligné l'absence de hiérarchisation des enjeux, et des objectifs associés, ce qui nuit à l'identification des priorités et ne permet pas non plus de vérifier la pertinence des budgets affectés en fonction de l'importance du sujet.

Les contrats ont un rôle de feuille de route partagée, très utiles pour la CAPG et ses partenaires.

... et (trop) ambitieux

Un petit nombre de partenaires considère que les contrats étaient peut-être trop ambitieux, car les enjeux et les objectifs étaient nombreux et variés, surtout en tenant compte du fait qu'ils ne durent que 5 ans. La lisibilité d'une future démarche pourrait être améliorée en la concentrant sur quelques axes qui pourront être menés jusqu'au bout. La souplesse des outils, qui permet des ajustements en cours de démarche, notamment à mi-parcours, plaide pour un programme peut être plus resserré qu'il est possible d'affiner pour la deuxième moitié.

Dans le même temps, d'autres soulignent la nécessité de poursuivre la dynamique engagée sur tous les volets pour mener les programmes d'actions à leur terme et répondre aux enjeux qui, pour beaucoup, sont toujours présents.

Cependant, le regroupement, dans les contrats, de tous les outils et de tous les enjeux est aussi considéré comme un point fort.

b Des démarches cohérentes

Des périmètres adaptés

Les périmètres des démarches ont une complémentarité physique entre elles et avec les autres démarches relatives aux ressources en eau et milieux aquatiques et aux continuités écologiques.

Ils bénéficient également d'une cohérence technique tant dans les types de partenariats (politique/technique/financier), que les domaines de compétences (milieux naturels/eau/risques).

Le caractère transfrontalier est également perçu comme un atout, affranchissant les réflexions des limites administratives. Il est, dans le même temps, une source de complexité supplémentaire (contexte juridique différent, équipe d'animation dissociée ...).

Des moyens financiers suffisants

Les moyens financiers sont majoritairement considérés comme adaptés et suffisants : d'aucun soulignent que le fait que tous les budgets n'aient pas été dépensés atteste que les enveloppes budgétaires étaient suffisantes.

Des divergences dans l'appréciation des moyens humains

Si les moyens humains semblent suffisants pour la majorité des élus (CAPG), pour nombre de partenaires, le suivi des 3 contrats est apparu très chronophage (nombre d'actions, suivi administratif, montage des dossiers, animation foncière ...).

Nombre d'actions n'ont pu être engagées, faute de temps, et le besoin d'une personne dédiée à la communication et à la sensibilisation a été posé.

c Une efficacité variable

Des actions efficaces pour garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques

Ce volet présente un bilan satisfaisant avec de nombreuses actions réalisées, en particulier en matière de protection réglementaire ou d'études. L'action de définition de la notion d'espace réservé aux cours d'eau a cumulé les difficultés (problème de modélisation, départ des membres de l'équipe technique).

Un bilan mitigé des actions en faveur des réservoirs de biodiversité

Ce volet comprend des mesures réglementaires et des travaux de restauration des milieux humides pour la qualité intrinsèque de ces milieux en tant que tels et pour favoriser le maintien voire l'expansion des espèces remarquables qu'ils abritent. Les diagnostics préalables apparaissent très utiles pour définir des mesures de gestion adaptées. Eu égard au contexte généralement privé des parcelles, l'animation foncière est souvent très chronophage et peut même constituer un frein à la réalisation de certains aménagements.

En ce qui concerne les résultats des actions, des suivis ont été mis en place mais tous les résultats ne sont pas encore valorisables.

Une opérationnalité variable des dispositifs de franchissement des obstacles

Les résultats de ces opérations sont variables selon les groupes d'espèces : les collisions semblent plus importantes pour les populations d'amphibiens à l'échelle du CCVV alors qu'à l'échelle du CCMPG c'est la petite faune qui est plus impactée. Ces observations sont directement issues d'un travail de veille réalisé par le CEREMA.

Les mesures mises en place sur la partie Suisse sur la 2*2 voies semblent limiter les accidents et les collisions. Le travail de collecte de données entre les différents acteurs mérite d'être poursuivi sur les secteurs les plus accidentogènes.

Le bilan de l'installation d'un dispositif de franchissement de la RD984c pour les amphibiens est mitigé et nécessite quoi qu'il en soit de garantir la pérennité de l'action.

Une communication interne efficace, mais des efforts à faire vers l'extérieur

La communication en interne sur l'avancement des contrats et de leurs actions a été satisfaisante. Les associations environnementales et les enseignants ont été associés à la démarche et à ses déclinaisons pratiques.

Le déficit de communication, sur les démarches et enjeux, est partagé par les acteurs et constitue un élément essentiel qui doit être conforté et renforcé. Les cibles prioritaires sont les élus et le grand public.

d Une efficience mitigée

Les bilans montrent que, d'un point de vue technique, les taux de réalisation ou d'engagement à mi-parcours (CUE) ou en fin de démarche (CCVV) sont satisfaisants.

Les taux d'engagement financiers amènent à la conclusion que les coûts globaux ont été maîtrisés.

Par ailleurs, le bilan technico-financier présenté dans le module 3 a montré que les moyens financiers étaient globalement adaptés aux actions prévues, sauf :

- certains volets se sont avérés plus coûteux que prévus : aléas relatifs aux difficultés de modélisation du risque inondation, travaux de renouvellement des réseaux de distribution ...

L'ajout de nouvelles actions (9 pour le volet MIL et 5 pour le volet RES) et la réévaluation d'autres (notamment RES2-3 et VAL) expliquent également les variations de certaines enveloppes à la hausse ...

- quelques actions ont, par contre, été moins coûteuses que prévues (surestimation initiale), avec par exemple le réajustement des coûts prévisionnels de travaux au regard de la définition plus précise des interventions à mener ou encore d'optimisation des coûts, grâce à des mutualisations entre contrats corridors et des réalisations internes. Pour le volet QUA, le programme travaux conduit par la Régie des eaux gessiennes dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux unitaires a été réévalué à la baisse à mi-parcours).

Au global, il ressort que :

- les bilans à mi-parcours restent importants pour réévaluer les moyens et actions selon les « réalités » du terrain : ils permettent de valoriser les retours d'expériences et offrent des potentiels d'adaptation ;
- bien que l'on ne dispose pas d'un état final pour le CR2, l'efficience du volet QUA apparaît moyenne dans la mesure où les moyens investis n'ont pas toujours permis d'atteindre des résultats visibles d'un point de vue de la qualité de l'eau. Des problématiques restent non résolues : dysfonctionnements d'équipements d'assainissement, débordements fréquents (la Janvain en aval de Chevy), persistance de pollutions agricoles, solutions à trouver pour limiter les prélèvements dans les nappes d'accompagnements de certains cours d'eau, tels que l'Allondon ... Cette perception est néanmoins à tempérer au regard des résultats positifs constatés (module 1) grâce aux travaux d'assainissement et d'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Cela souligne les enjeux de cette évaluation et l'importance de communiquer sur ses résultats ;
- en ce qui concerne le volet RES, Le bilan a également confirmé la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources car la ressource en eau actuelle apparaît en limite de capacité d'après le SDAEP réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes ;

- l'efficience des actions en faveur des dispositifs de franchissements restent à confirmer au regard des résultats mitigés. Les premières analyses semblent démontrer que la fréquentation anthropique pourrait impacter la fonctionnalité de l'éco-pont qui a été réalisé. L'impact du projet d'éco pont divise les participants. Certains estiment que cet aménagement n'est pas suffisant pour garantir sur le long terme le déplacement des espèces et pour d'autres, cet aménagement participe à l'amélioration de la fonctionnalité écologique.

- certains coûts d'animation apparaissent élevés (notamment pour les mesures agri-environnementales) ;

- les sommes investies pour la réalisation de certains travaux paraissent importantes par rapport aux résultats perceptibles qui sont perçus comme mitigés. Les données disponibles ne permettent pas d'infirmier ou de confirmer cette perception.

Pour certains partenaires et les collectivités, les moyens humains sont efficaces, voire certains considèrent que des moyens supplémentaires seraient utiles. Dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel outil, il sera utile de faire le point sur les moyens humains à mettre en œuvre pour l'animation de l'outil d'une part, notamment sur la mise en œuvre de la communication.

e Une durabilité attendue

Des actions inscrites dans la durée

Les actions entreprises dans le cadre des contrats environnementaux sont inscrites dans la durée et incitent à poursuivre la démarche de gestion de l'eau et des continuités écologiques à l'échelle du territoire.

Les actions réalisées ont été conçues avec une vision sur le long terme : la dynamique territoriale a favorisé l'engagement de Pays de Gex agglomération dans l'élaboration du PAPI, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau adopté en 2018 et l'interconnexion des différentes ressources en eau permettront une gestion durable de la ressource quantitative.

Enfin, si le temps de réponse après travaux des milieux aquatiques et naturels peut limiter la visibilité immédiate de l'impact des actions réalisées, les perspectives d'impact à plus long terme des actions sur la qualité et la quantité de l'eau comme sur les continuités écologiques les inscrivent également dans la durée.

Une volonté locale de poursuivre la démarche

Les acteurs s'accordent pour dire que les contrats environnementaux constituaient une étape qui doit avoir une suite pour poursuivre la dynamique engagée, pour donner un cadre, des objectifs et des priorités en matière de gestion de l'eau et des continuités écologiques sur plusieurs années et pour apporter les financements nécessaires. La persistance des enjeux constatée à l'aune du bilan final du CCVV et du bilan à mi-parcours du CUE confirme la nécessité de poursuivre les efforts et de mener les programmes d'actions à leur terme.

Les recommandations formulées dans le module 5 permettront de définir les enjeux, conditions et outils adaptés à la poursuite, souhaitée et souhaitable, de la démarche de gestion de l'eau et des continuités écologiques à l'échelle du Pays de Gex.



Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques "eau" et "TVB" et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ?

A l'aune des données de contexte collectées et analysées et des ressentis exprimés par les acteurs locaux, il apparaît que les acteurs ont un avis globalement mitigé sur l'atteinte des résultats et des effets escomptés sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et sur la fonctionnalité écologique du territoire.

En effet, sur certains volets les actions mises en œuvre ont été pertinentes et ont permis d'améliorer les connaissances. Les acteurs reconnaissent les efforts réalisés et le portage transfrontalier apparaît comme une évidence dans les actions de restauration/préservation des continuités écologiques.

Cependant, si certains résultats apparaissent positifs, les acteurs estiment qu'il reste un travail important à mener sur l'ensemble des enjeux et objectifs déclinés dans les 3 contrats environnementaux.

A l'unanimité, les acteurs estiment nécessaire de poursuivre les actions engagées et d'apporter des solutions pérennes sur l'adéquation entre développement urbain et disponibilité de la ressource en eau.

On notera par ailleurs que nombre d'indicateurs n'ont pu être mobilisés pour dresser l'état final (ou à défaut à mi-parcours) de l'état de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques. A ce titre, le dispositif de suivi prend une importance toute particulière pour pouvoir dresser le bilan-évaluation.

Annexe



Question évaluative	Critères	Indicateurs
Q1 – Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes ?	Fonctionnement politique : le programme bénéficie d'un portage politique fort et efficace	Diversité des instances et fréquence Niveau de participation aux différentes instances Opérationnalité des instances de pilotage pour les décisions
	Fonctionnement technique : les moyens humains dédiés à l'animation du programme étaient adaptés et suffisants	Adéquation des outils de pilotage technique Adéquation moyens humains /besoins Qualité de l'animation
	Fonctionnement opérationnel : La préparation du programme et la mise en œuvre des opérations se sont déroulées dans des conditions favorables	Analyse de la faisabilité juridique et technique des actions en amont Sélection / répartition de la Maîtrise d'ouvrage Adéquation du plan de financement et des montages financiers Efficacité du fonctionnement interne
	Contribution des différents acteurs : tous les acteurs se sont impliqués à toutes les phases de mise en œuvre	Implication dans la phase d'élaboration Implication dans la mise en œuvre des actions
Q2 - Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ?	Connaissance des enjeux : les actions "d'études" ont été ciblées sur les sujets prioritaires et permettent d'améliorer la connaissance des enjeux	Analyse qualitative sur le ciblage des études avant contrat Taux de réalisation des actions en matière de connaissance Part financière du programme dédié à l'amélioration des connaissances Analyse qualitative/quantitative des résultats obtenus
	Reconnaissance : les enjeux du territoire et les résultats des études menées ont été valorisés en interne auprès des divers acteurs qui se les sont appropriés	Connaissance des enjeux prioritaires par les acteurs Satisfaction vis-à-vis des actions menées, intérêt du programme
		Qualité et transparence de l'information interne





Question évaluative	Critères	Indicateurs
Q2 - Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ?	Diffusion de la connaissance : les enjeux du territoire et les résultats des études menées ont été valorisés en externe	Relais de l'information vers l'extérieur
		Taux de réalisation des actions en matière de formation et sensibilisation d'information et de communication
		Part financière du programme dédié à la formation et à la sensibilisation d'information et de communication
		Analyse qualitative sur les modalités de valorisation : diffusion, réinterrogation/adaptation du programme au regard des résultats)
Q3 - Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques "eau" et "TVB" et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ?	Articulation : il existe une coordination des démarches par l'intermédiaire des instances de travail et de décision et des outils	Participation des différents acteurs ciblés aux instances de pilotage des programmes
		Partage des moyens humains affectés aux programmes pour l'animation
		Cohérence des périmètres
	Synergie : les objectifs et les priorités des programmes convergent et les programmes prévoient des actions complémentaires et s'améliorent respectivement en privilégiant une approche globale "eau"/"TVB"	Analyse croisée et qualitative des objectifs et enjeux
		Analyse des réponses respectives aux enjeux TVB et eau dans les différents documents
	Solidarité : les programmes ont favorisé l'émergence d'une solidarité territoriale et d'une gestion transfrontalière des politiques Eau et TVB	Solidarité interne
		En interne : articulation et ajustement de la programmation
		En interne : part des actions transfrontalières
		En externe : articulation avec les autres démarches concernant le territoire





Question évaluative	Critères	Indicateurs
Q4 - Les contrats territoriaux ont-ils permis d'atteindre les résultats et les effets escomptés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et la fonctionnalité du territoire ?	Pertinence (objectifs/enjeux) : les objectifs et les actions sont en adéquation avec les problèmes et besoins prioritaires identifiés sur le territoire pour la TVB et les ressources en eau	Analyse qualitative de la conception des programmes et de l'adéquation objectifs / enjeux Adéquation avec les objectifs du SRCE et du SDAGE
	Cohérence (moyens/objectifs) : les actions et les moyens prévus sont adaptés aux objectifs fixés et respectent les engagements des programmes	Moyens techniques prévus pour atteindre les objectifs Moyens financiers prévus pour atteindre les objectifs
	Efficacité (moyens/résultats) : les moyens déployés ont permis d'atteindre les objectifs fixés à un coût technique et financier optimisé (efficience)	Moyens techniques déployés Moyens financiers déployés
	Efficience (moyens/résultats) : les moyens déployés ont permis d'atteindre les objectifs fixés à un coût technique et financier optimisé (efficience)	Effets sur la qualité et la quantité de ressources Effets sur la conservation des réservoirs et la perméabilité des continuités Effets sur l'état écologique et la fonctionnalité des milieux aquatiques
	Durabilité (pérennité, viabilité)	

Tableau n°1. Le référentiel d'évaluation détaillé

